

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'AGRICULTURE



**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE
(SNDR II)**



Mars 2023

Table de matières

Acronymes et abréviations	iv
Résumé	- 1 -
1. Introduction :	3
2. Analyse de la situation de la filière riz	5
2.1 Place du riz dans le monde	5
2.2. Place du Riz en RDC	6
2.2.1. Place du riz dans les politiques et stratégies nationales	6
2.3 États des lieux	8
2.3.1. Au niveau des différents maillons.....	8
2.3.2. Au niveau de la production	10
2.3.3. Au niveau de la Superficie et du Rendement.....	11
2.3.4. Au niveau des Importations	12
2.3.5. Au niveau de la Consommation.....	13
2.3.6. Au niveau de post-récolte et de la transformation	14
2.3.7. La dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation	16
2.3.8. Avantage comparatif de la production du riz local	17
2.3.9. Revue des différentes organisations et des acteurs	18
2.4. Rôle du secteur public et du secteur privé au niveau de chaque maillon	18
3. Défis et opportunités face au développement du secteur rizicole national.....	19
3.1. Défis	19
3.1.1. Défis liés à la production	19
3.1.2. Défis liés à la transformation.....	20
3.1.3. Défis liés à la commercialisation.....	20
3.1.4. Défis liés aux données statistiques	21
3.1.5. Défis liés à l'amélioration de l'environnement des affaires	21
3.1.6. Défis liés à la faible attractivité de la filière	21
3.2. Opportunités.....	21
3.2.1. Les bonnes conditions édapho-climatiques :	21
3.2.2. La disponibilité des terres arables	21
3.2.3. Les nouvelles variétés résilientes.....	22
3.3. Analyse FFOM	22
3.4. Leçons apprises.....	23
3.4.1 Leçons relatives à la planification, au suivi et au cadre institutionnel de mise en	

œuvre.....	23
3.4.2 Leçons apprises en termes d'aménagement et de maîtrise de l'eau.....	24
3.4.3 Leçons apprises en termes d'accès aux intrants.....	24
3.4.4 Leçons apprises en terme de récoltes et d'activités post récoltes	24
3.4.5 Leçons apprises en termes de transformation	25
3.4.6 Leçons apprises en termes de préférence des consommateurs	25
4. Les éléments de la stratégie	26
4.1 Les fondements de la stratégie.....	26
4.1.1. Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD).....	26
4.1.2. Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)	26
4.1.2. Cohérence avec la Stratégie régionale du développement rizicole régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est	26
4.1.3. Cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD)....	27
4.1.4. Cohérence avec le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).....	27
4.2. La vision et les objectifs	27
4.2.1 Objectif global :	28
4.2.2. Objectifs spécifiques :.....	28
4.2.3. Objectifs quantitatifs	28
4.3. Les principes directeurs	29
4.4. Domaines prioritaires	29
4.5. Approches	32
4.6. Facteurs clés de succès	32
4.6. Phases de développement de la stratégie	32
4.8. Les axes de la SNDR II	34
□ Approvisionnement en engrais chimiques	39
Coût global de la Stratégie.....	46
5. La gouvernance de la SNDR II et structure de mise en œuvre.....	47
5.1. Structure de mise en œuvre	47
5.2. Les acteurs nationaux/ provinciaux et leurs liens avec les initiatives transfrontalières/ régionales et le renforcement des partenariats (mécanisme de coordination).....	49
5.3. Ressources humaines	50
5.4. Rôles et responsabilités des structures d'exécution.....	50
6. Le Mécanisme de suivi et d'évaluation, gestion des savoir et financement	51
6.1. Mécanisme de suivi évaluation et de gestion des savoirs.....	51
6.1.1. Outils de suivi et d'évaluation	51
6.1.2. La Structure de suivi de la mise en œuvre	51

6.1.3. Financement de la Stratégie	51
4. L'analyse et la gestion des risques.....	52
6.2. L'instabilité sociopolitique et la mauvaise gouvernance.....	52
6.3. L'insécurité civile	53
6.4. Les Aléas climatiques et risques environnementaux	53
6.5. La faible mobilisation des ressources financières.	53
6.6. L'insécurité foncière.....	54
6.7. La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes	54
6.8. Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants	54
6.9. L'enclavement des sites de production.....	54
6.10. La recrudescence des maladies liées aux conditions environnementales.....	54
7. Impact et durabilité	56
7.1. Impact	56
7.2. Durabilité	56
Conclusion.....	64

Acronymes et abréviations

AGRA	Alliance pour la Révolution verte en Afrique
APRIKIN	Association des Producteurs de Riz de Kinshasa
BRALIMA	Brasseries et Limonaderies du Congo
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CDF	Franc Congolais
CEP	Champs Ecoles Paysannes
CER	Communauté Economique Régionale
COOPA	Coopérative Agricole
CPAA	Cadre de productivité Agricole Africaine
CUMA	Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
DATAME	Direction d'Aménagement des Terres Agricole et Maitrise de l'Eau
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DPROD	Direction de la Production Végétale
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FONADA	Fonds National de Développement Agricole
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche et Elevage
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONACER	Office National des Céréales
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
PD	Parcelles de Démonstration
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDSR	Pôles de Développement du Secteur Rizicole
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNR	Programme National Riz
PNS	Plan National Semencier
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	Parcelles d'Observations
PRAPE	Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur
PRAPO	Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province Orientale
PRERP	Programme de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial
PVS	Sélection Variétale Participative
RDC	République Démocratique du Congo
SENAFIC	Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SENASEM	Service National des Semences
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNDSR	Stratégie Nationale de Développement des Semences de Riz
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles

SNV
TICAD

Service National de Vulgarisation
Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de
l'Afrique

UA
UMA

Résumé

En République Démocratique du Congo, le riz occupe la septième place après le manioc, la banane plantain, les fruits, le maïs, l'arachide et les légumes. Au niveau de la production céréalière, il est classé en deuxième position après le maïs, et constitue une source importante de revenu pour le riziculteur.

Le rendement du riz en RDC varie entre 0,8 t/ha et 1,5 t/ha pour le riz pluvial, 2,8 t/ha et 3 t/ha pour le riz de bas fond et 3,5 t/ha et 4 t/ha pour le riz irrigué. Les bas niveaux de rendement sont essentiellement imputables à la faible performance des semences utilisées et au non-respect des itinéraires techniques par la plupart des exploitants. Au terme de la première phase de la SNDR (2009-2018), les objectifs de doublement de la production n'ont pas été atteints pour la RDC (taux de réalisation de 25%). La production rizicole de la RDC ne couvre qu'environ 35% des besoins nationaux évalués en 2018 à 595.000 Tonnes de riz blanc. C'est ainsi que la RDC est obligée de recourir aux importations pour couvrir le déficit. Face à cette situation, la révision de la SNDR s'impose afin de procéder aux ajustements nécessaires au regard des évolutions du contexte national et mondial, mais aussi pour apporter les ajustements nécessaires au précédent document de stratégie.

Or, le potentiel de développement de la filière rizicole du pays apparaît très important en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, étant donné que le riz est la deuxième céréale cultivée en termes d'importance, au vu des immenses ressources (terres cultivables et eau) disponibles. Malheureusement ces potentiels restent sous-exploités et de faible performance même si les actions des projets de développement opérant dans des zones d'intervention bien localisées ont été initiées depuis plusieurs années. Les périmètres irrigués y compris les bas-fonds ne dépassent pas 13.500 hectares sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, il faut relever les effets négatifs de la riziculture pluviale et irriguée sur l'environnement liés aux pratiques d'exploitation intensives, à savoir la déforestation et la pollution des eaux, qui doivent être atténuées.

Les principales contraintes au développement rizicole de la RDC sont : (i) le faible appui à la recherche agronomique, (ii) la non-maîtrise des itinéraires techniques agricoles, socio-environnementales qui permettent de maximiser la production tout en préservant l'environnement (agriculture intelligente), (iii) l'absence des crédits de campagne et des banques de crédits agricoles, (iv) la faible implication des privés dans le financement du secteur agricole, (v) le faible équipement en matière d'infrastructure d'irrigation, et (vi) la faible compétitivité du riz local.

Au regard de ces potentiels et pour résoudre les problèmes sus mentionnés, la stratégie préconise la vision et les objectifs suivants :

- **Vision** : « à l'horizon 2030, faire de la RDC un grenier à riz de l'Afrique Centrale avec une filière rizicole organisée, rentable et durable »
- **Objectif global** : Accroître en quantité et améliorer en qualité, la production de riz en RDC afin de répondre aux besoins nationaux et du marché régional ;
- **Objectifs Spécifiques** :(i) **OS1** : Améliorer la productivité et augmenter la production du riz dans les pôles de développement rizicoles ; **OS2** : Rendre hautement compétitif le riz local et améliorer les revenus de tous les acteurs, dans toutes les écologies ; **OS3** : Organiser et rendre professionnels les acteurs de la chaîne de valeur riz.

Objectifs quantitatifs : La stratégie se fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en atteignant l'autosuffisance en riz (913.250 T) en 2025 et l'exportation d'un surplus de 94.000 à 120.000 tonnes de riz blanc sur le marché extérieur (sous régional et international) en 2030.
- Passer d'une production de 317.000 tonnes de riz/paddy en 2018 à 2.120.000 tonnes en 2030 ;
- Faire passer les rendements moyens du riz paddy de 0.75 tonne/ha en 2018 à 2.4 tonnes/ha en 2030 ;
- Aménager pour exploitation en double culture avec maîtrise totale de l'eau un périmètre de 10.000 ha et avec maîtrise partielle des bas-fonds et plaines inondables d'une superficie totale de 35.000 ha en 2030 ;
- Renforcer les capacités de décorticage jusqu'à 500 000 tonnes par l'acquisition de plus de 90 nouvelles unités de transformation.

Les facteurs-clés de succès qui ont été identifiés pour la réussite de cette stratégie sont : (i) l'engagement et le leadership fort du Gouvernement pour le développement rizicole ; (ii) Une réelle appropriation de la Stratégie par tous les acteurs de la filière riz (central et provincial) de la Stratégie, tout en considérant l'existence de noyau d'exécution à chaque niveau ; (iii) l'implication effective et performante du secteur privé ; et (iv) la cohérence dans la mise en œuvre de la stratégie (ex : augmentation forte de la Production + Assurance de l'évacuation et du Marché).

Financement de la mise en œuvre de la stratégie. Pour un coût total de plus de 474 millions de dollars USD, la mobilisation de fonds se fera à trois niveaux : Gouvernement, secteur privé et Partenaires Techniques et Financiers. Pour le secteur privé, la mobilisation des ressources financières requiert un dialogue avec le Public. Les PTF interviennent à travers leurs projets ayant retenu la filière riz dans leurs programmes. Le Gouvernement pourrait accélérer le mécanisme de mise en œuvre de Fond National de Développement agricole (FONADA) et multiplier les contacts (plaidoyers) avec les PTF et le secteur privé en vue de financement de la filière rizicole. La stratégie préconise l'abondement du FONADA à partir de taxes issues des ventes intraprovinciales, régionales et sur les exportations de riz, en insistant sur la nécessité de dédier, en grande partie, ces fonds issus de la filière Riz à son propre développement.

La structure de mise en œuvre et de suivi de la stratégie sera composée des représentants des Ministères de développement, à savoir le MINADER, le MINFIN, le MINCOM, MINESU, MRESIT, MEPST, qui assurent le rôle de pilotage et de contrôle du processus de développement rizicole. Les autres éléments de la structure sont issus du secteur privé impliqué au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur Riz, des professionnels du système bancaire, d'épargne et de crédit, des ONG œuvrant dans la filière, ainsi que des organisations de producteurs de riz au niveau national.

1. Introduction :

La RDC est un pays de l'Afrique centrale avec une superficie de 2.345.410 Km². Elle est entourée de 9 pays¹ voisins lui fournissant un potentiel de demande estimé à plus de 200.000.000 d'habitants.

Du point de vue climatique, le pays possède trois grandes zones climatiques à savoir : le climat équatorial au nord et au centre avec une répartition des pluies couvrant 9 à 12 mois, le climat tropical avec une répartition des pluies couvrant 5 à 7 mois et enfin le climat des montagnes² apparenté au climat équatorial avec une pluviométrie couvrant 9 à 12 mois par an.

Sur le plan socio-économique, le développement du pays repose sur le secteur agricole³ qui occupe 70% de la population vivant en milieu rural et tributaire des activités agricoles et fournissant la quasi-totalité du revenu des ménages ruraux. Selon **l'Agence Congolaise de Presse (ACP), couvrant la** clôture du forum agricole internationale de Kinshasa du **13 janvier 2021**, le secteur agricole a contribué en 2020 à hauteur de 36%⁴ à la formation du PIB et a participé à plus de 60% à la création d'emplois.

Ces résultats encourageants sont le fait, entre autres, du potentiel du secteur agricole caractérisé par: (i) l'existence de 80.000.000 ha de terres arables dont 10% des terres exploitées, (ii) un cumul pluviométrique permettant la couverture des besoins en eau pour les cultures, (iii) une disponibilité de la main d'œuvre, (iv) des ressources humaines de qualité, (v) un réseau hydrographique riche en cours d'eau de différents débits et lacs et (vi) une répartition des bassins de production à travers le territoire national. Sur l'ensemble des terres exploitables, on compte 4.000.000 Ha des terres irrigables dont 1% exploitées.

Malgré ces atouts, le secteur agricole fait face à un certain nombre de contraintes dont : (i) les aléas climatiques, (ii) les difficultés d'accès aux financements, aux intrants, aux équipements et au foncier, (iii) la faible productivité des systèmes de production, (iv) la faible capacité organisationnelle et opérationnelle des acteurs, (v) la faible maîtrise de l'eau et du développement de l'agriculture irriguée, (vi) la dégradation accélérée des sols, (vii) le faible développement des infrastructures de stockage et de conservation, (viii) la sous exploitation des terres irrigables (1% exploité), (ix) l'existence de bas-fonds non aménagés et (x) l'inadéquation entre l'offre et la demande du riz local.

Face à cette situation, on note un regain d'intérêt manifeste des autorités congolaises et de ses partenaires pour le secteur agricole et rural.

Le riz occupe la septième place au rang des spéculations les plus cultivées. Parmi les céréales, le riz occupe la 2^{ème} place tant du point de vue des superficies que de la production. Sa production a quasiment stagné durant la période allant de 2005 à nos jours se situant autour de 314 000 tonnes.

¹ 9 pays : République du Congo, RCA, Soudan du Sud, UGANDA, RWANDA, BURUNDI, TANZANIE, ZAMBIE et ANGOLA

² **Climat de la RDC : Source : (Tecsult international limitée / GECT, 2009)**

³ Source : PNIA 2013-2020, page 16.. LES MOTEURS DE LA CROISSANCE EN RDC

⁴ Source : Kinshasa, 13 janvier 2021 (ACP)- Le climat de la RDC Source : (Tecsult international limitée / GECT, 2009)

Par ailleurs, les niveaux d'importations ont connu sur la même période une croissance annuelle moyenne de 1,07% passant de 222 222 T en 2017 à 295 489 T fin 2021 se situant autour de 237.037 T en 2018. Cette situation aggrave la dépendance du pays vis-à-vis du marché mondial aussi bien en termes de souveraineté alimentaire qu'en termes de déficit de la balance commerciale.

Face à cette situation, les autorités de la RDC ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) sur la période 2022-2030 qui est alignée aux grandes orientations des documents de politique de développement socio-économique. En effet, la SNDR, nouvelle génération, va s'intégrer dans la planification globale de la relance du secteur agricole et rural en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et au développement socio-économique du pays.

Ce document, cadre de référence de l'ensemble des interventions en faveur de la riziculture, est élaboré suivant une démarche participative et itérative impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des neuf (9) prochaines années.

Ce document de stratégie est articulé autour de quatre (4) grandes parties qui sont :

1. Analyse de la situation du secteur comprenant les chapitres : Revue du secteur national du riz, défis et opportunités face au développement du secteur rizicole national,
2. Éléments de la stratégie comprenant les chapitres : Domaines prioritaires et approches, vision et stratégie des sous-secteurs,
3. Dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation comprenant les chapitres : structures d'exécution, financement et gestion des risques,
4. Perspectives comprenant les chapitres : Impacts et durabilité.

2. Analyse de la situation de la filière riz

2.1 Place du riz dans le monde

Le riz est la deuxième céréale produite dans le monde après le maïs, précédant le blé. L'Asie est de loin le premier continent producteur dans le monde avec en tête la Chine suivie de l'Inde. En effet, la Chine est le plus grand producteur au monde avec 211.090.813⁵ tonnes par an. A l'inverse, l'Afrique est le principal déficitaire.

En ce qui concerne les prévisions de la production mondiale du riz, les statistiques de la FAO en 2021, s'établissent à présent à 517, 1 millions de tonnes, soit 0,7% de plus que le record de 2020 ; mais 1,3 millions de tonnes de moins que ce qui était prévu en décembre.

Le riz prend la première place dans l'alimentation humaine. On estime que la moitié de la population mondiale dispose d'une alimentation essentiellement basée sur la consommation de cette céréale.

Deuxième céréale produite dans le monde après le maïs, le riz est toutefois peu échangé internationalement, puisque moins de 4 % de la production mondiale de ce produit fait l'objet de transactions sur le marché mondial. La production et les échanges de riz sont avant tout un phénomène asiatique. L'Asie représente en effet près de 90 % de la production, 70 % des exportations mondiales et plus de 50 % des importations. Les principaux pays exportateurs sont par ordre décroissant : la Thaïlande, le Vietnam, la Chine, les États-Unis, l'Inde et le Pakistan.

La géographie des importations est beaucoup plus éclatée, même si elle reste majoritairement asiatique. La part de l'Afrique dans les importations est en baisse tendancielle depuis 10 ans, passant de 27 % en 1989-1991 à 19 % à la fin de la dernière décennie. Les cours mondiaux du riz ont fortement baissé depuis 1996, du fait des politiques de soutien à la production et de subvention aux exportations des pays excédentaires, et des politiques de restriction des importations des pays déficitaires.

Une étude récente a révélé que les stocks globaux de riz sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1983-1984 et que les pays africains ne peuvent plus compter sur les importations venant des pays producteurs asiatiques pour nourrir leurs populations dont le taux moyen de croissance démographique est d'environ 3%. A cela s'ajoute la péjoration climatique engendrant des inondations dans les pays producteurs du riz réduisant de ce fait l'offre en importation.

A titre d'illustration, en 2008, les prix des denrées alimentaires (riz, blé), du carburant et des engrais ont connu une forte augmentation dans plusieurs principales villes d'Afrique. Si en 2006, les importations de riz dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara étaient évaluées à environ neuf millions de tonnes, elles avaient coûté plus de 6 milliards de dollars américains.

Cette situation ne tend pas à s'améliorer malgré l'atteinte des objectifs de 28 millions de tonnes dès 2017. En Afrique, la production de riz n'a pas été en mesure de suivre la croissance de la demande et près de 40% du riz consommé en Afrique est importé. Cette forte dépendance aux importations expose fortement l'Afrique aux chocs du marché international avec des

⁵ Atlas Big.com

conséquences graves pour sa sécurité alimentaire et sa stabilité politique.

Pour répondre à ces difficultés, l'initiative CARD « Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique » a été lancée en 2008, pour une première phase de 10 ans. Au terme de cette première phase, les objectifs de doublement de la production ont été atteints par certains pays de l'Afrique subsaharienne membres de l'initiative CARD. Fort de ces résultats, la CARD a fixé de nouveaux objectifs de production qui s'élèvent à 56 millions de tonnes en 2030 en adoptant l'approche RICE⁶. L'accent sera mis sur : i) l'augmentation de la production du riz en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance en riz de chaque pays et ii) l'accroissement des investissements surtout privés, mais aussi publics.

2.2. Place du Riz en RDC

2.2.1. Place du riz dans les politiques et stratégies nationales

a. La place du riz dans les politiques nationales

Au plan des politiques, le Gouvernement de la RDC s'était appuyé sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui est axé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et repose sur quatre piliers dont le pilier 2 qui prévoit, entre autres, la consolidation des secteurs porteurs de la croissance ; notamment celui de l'agriculture et du développement rural qui contribue à près de 40% de PIB (43.7% en 2007) et fait vivre plus de 70% de la population. Le Gouvernement de la République entendait s'appuyer solidement sur le secteur agricole pour pousser et soutenir une croissance économique à 2 chiffres dès l'année 2014.

A partir de 2015, la RDC a pris l'option de s'appuyer sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), plus précisément dans la thématique 2 qui parle de la « Croissance et du Développement Économique ».

Par ailleurs, quelques documents de référence sur la politique agricole méritent d'être épinglés et ramènent à extraire les éléments suivants pour la SNDR II :

1° Etude des filières des principales cultures vivrières (2006). Cette étude réalisée vers les années 2005-2006 avait pour but de doter le Gouvernement, les Partenaires au développement et les Opérateurs économiques, des documents de base pour la définition des politiques et stratégies de développement des principales cultures vivrières, notamment le riz.

2° Note de Politique Agricole et du Développement Rural. La Note de Politique Agricole et de Développement Rural (2009) recommande que, face à la crise alimentaire, le Pays s'organise pour assurer une autonomie durable en produits stratégiques suivants : manioc, maïs et riz.

3° Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA, 2009/2010). L'objectif global visé par ce programme est de contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des

⁶Résilience, Industrialisation, Compétitivité, Empowerment/Autonomisation

revenus des ménages.

b. Les programmes et projets mis en œuvre

Il convient de souligner qu'avec la participation des partenaires au développement, la RDC a élaboré des programmes et projets sur la relance du secteur agricole, notamment les cultures vivrières (maïs, riz, manioc, banane plantain, etc.).

En ce qui concerne spécialement le riz, plusieurs programmes et projets ont été exécutés ou sont en cours d'exécution, il s'agit, entre autres de :

- 1) Programme de la Mission Agricole Chinoise qui date de 1968 et transformé actuellement en projet de 5 ans renouvelables
- 2) Renforcement du Programme National Riz (Projets PNUD/FAO/ZAI, 1992 -1997)
- 3) Projet PRERP (Projet de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial) (Coopération Italienne, 1993-2001)
- 4) Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural, PNSAR (1997-2000) PNUD/UNOPS/RDC/96/08
- 5) PMURR Programme Multisectoriel de Réhabilitation et de Relance (2002 –2009)
- 6) PRAPE, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur (2004-2011)
- 7) PRAPO, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province Orientale (2009-2014)
- 8) PARRSA, Programme d'Appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole (2011-2015)
- 9) PIRAM, Programme Intégré de Relance Agricole dans le Maniema (2011-2020)
- 10) Projet de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Inondé dans le Pool Malebo/Mikonga II (TCP/ JICA), 2014 – 2018
- 11) PARRSA/FA, Programme d'Appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole/ Financement Additionnel (2017-2020)
- 12) PEJAB, Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agri Business (2018 – 2022)
- 13) PDPC, Projet de Développement des Pôles de Croissance (Terminer)
- 14) PICAGL, Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs ()
- 15) PADRIR, Programme d'Appui au Développement Rural Intégré et Résilient ()
- 16) PASA-NK, Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans le Nord Kivu ().

Par ailleurs, en collaboration avec le Centre du Riz pour l'Afrique (Africa Rice) avec l'appui financier du Fond International de Développement Agricole (FIDA), l'INERA a exécuté trois projets, à savoir : (i) « Dissémination des NERICA en RDC », (ii) « Amélioration de l'accès des petits exploitants aux NERICA pour la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre » et (iii) « Projet d'urgence sur le riz » avec le financement de la JICA. Toujours en partenariat avec le Centre du Riz pour l'Afrique, l'INERA et le SNSA ont exécuté une étude sur la disponibilité et l'accès aux statistiques rizicoles en RDC avec l'appui financier du Gouvernement Japonais.

2.3 États des lieux

2.3.1. Au niveau des différents maillons

Tableau 1 : Etat de lieux au niveau des différents maillons

N°	Programmes/Projets	Recherche	Production	Semences	Vulgarisation	Transformation	Commercialisation	Infrastructures de Base
1	Programme de la Mission Agricole Chinoise qui date de 1968 et transformé actuellement en projet de 5 ans renouvelables		X	X	X	X	X	X
2	Projet de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Inondé dans le Pool Malebo/Mikonga II (TCP/ JICA), 2014 – 2018	X	X	X	X	X		X
3	Renforcement du Programme National Riz (Projets PNUD/FAO/ZAI, 1992 -1997)		X	X	X	X	X	X
4	Projet PRERP (Projet de Recherche et d'Expérimentation sur le Riz Pluvial) (Coopération Italienne, 1993-2001)	X	X	X	X			
5	Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural, PNSAR (1997-2000) PNUD/UNOPS/RDC /96/08		X	X				
6	PMURR Programme Multisectoriel de Réhabilitation et de		X	X			X	

N°	Programmes/Projets	Recherche	Production	Semences	Vulgarisation	Transformation	Commercialisation	Infrastructures de Base
	Relance (2002 – 2009)							
7	PRAPE, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur (2004-2011)		X	X				
8	PRAPO, Programme de Relance de l'Agriculture dans la Province Orientale (2009-2014)		X	X			X	
9	PIRAM, Programme Intégré de Relance Agricole dans le Maniema (2011-2020)		X	X				X
10	PARRSA, Programme d'Appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole (2011-2015)	X	X	X				X
11	PARRSA/FA, Programme d'Appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole/Financement Additionnel (2017-2020)		X	X	X			
12	PICAGL, Programme Intégré de Croissance Agricole dans la Région des Grands Lacs	X	X	X		X	X	X
13	PDPC, Projet de Développement des Pôles de Croissance	X	X	X		X	X	X
14	PEJAB, Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agri							

N°	Programmes/Projets	Recherche	Production	Semences	Vulgarisation	Transformation	Commercialisation	Infrastructures de Base
	Business (2018 – 2022)							
15	PADRIR, Programme d'Appui au Développement Rural Intégré et Résilient		X	X	X	X	X	X
16	PASA-NK, Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans le Nord Kivu							
17	Projet d'urgence sur le Riz	X	X	X	X	X		

L'analyse de la cartographie des projets le long de la chaîne de valeur riz renseigne sur la diversité des projets ainsi que sur la diversité de leurs actions. En effet, on enregistre près de 17 projets menant des actions dans la promotion de l'accès aux intrants (semences) et de la production. Il ressort un faible appui en termes de réduction de pertes post récolte, de transformation et de commercialisation. Ce qui a comme conséquences d'impacter négativement la compétitivité du riz local. A cela s'ajoute la faible couverture du territoire national par lesdits projets.

Au regard de ce qui précède, la nouvelle Stratégie doit tenir compte de potentialités géographiques et de la chaîne de valeur.

2.3.2. Au niveau de la production

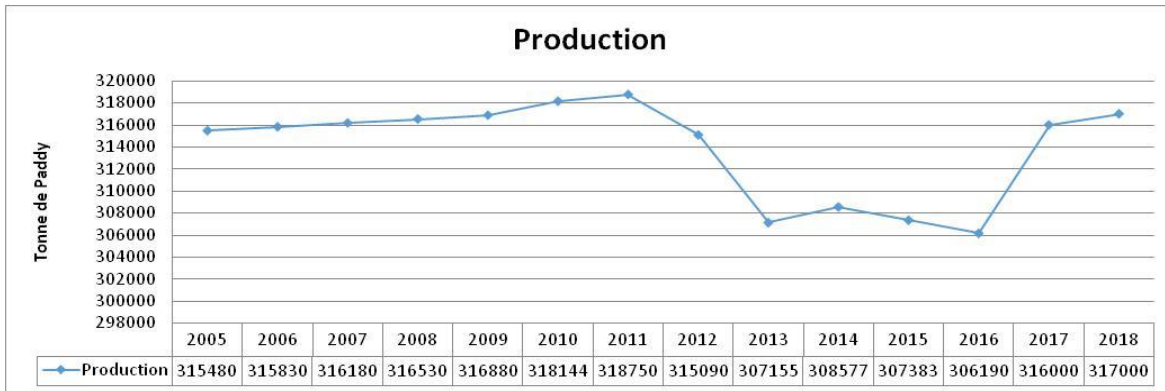
La production moyenne en RDC était de 314.000 tonnes dans la période allant de 2005 à 2018 avec un pic de 318.750 en 2011. La production est restée stagnante de 2005 à 2011 et a connu une chute de 2012 à 2016. L'une des causes de cette stagnation et de cette chute serait la faible participation de l'Etat dans l'appui du secteur agricole et rizicole en particulier.

De 2016 à 2018, la courbe de production a connu une croissance de 3,5% comme nous renseigne le tableau ci-dessous. Cette croissance serait due entre autres à l'apport de certains projets, à l'amélioration et l'acquisition des unités de transformation et à l'adhésion du pays à l'initiative CARD.

Tableau 2 : Evolution de la production du paddy

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production	315480	315830	316180	316530	316880	318144	318750	315090	307155	308577	307383	306190	316000	317000

Source : USDA (Département Agricole Américain)



2.3.3. Au niveau de la Superficie et du Rendement

La superficie moyenne des emblavures est de 417.000 hectares pour la période allant de 2005 à 2018 avec un rendement moyen de 0,75 tonnes/Ha.

De manière générale, la tendance des superficies emblavées ainsi que des rendements est restée linéaire de 2005 à 2011

Cependant, on a enregistré une baisse drastique de la superficie emblavée entre 2013 et 2014 à cause notamment de l'insécurité dans certaines provinces du pays (Nord et Sud Kivu, l'espace grand Kasaï, Ituri), les maladies et les ravageurs du riz et des perturbations liées au changement climatique. De 2015 à 2018, on a remarqué une tendance haussière de la superficie tandis que les rendements sont restés linéaires.

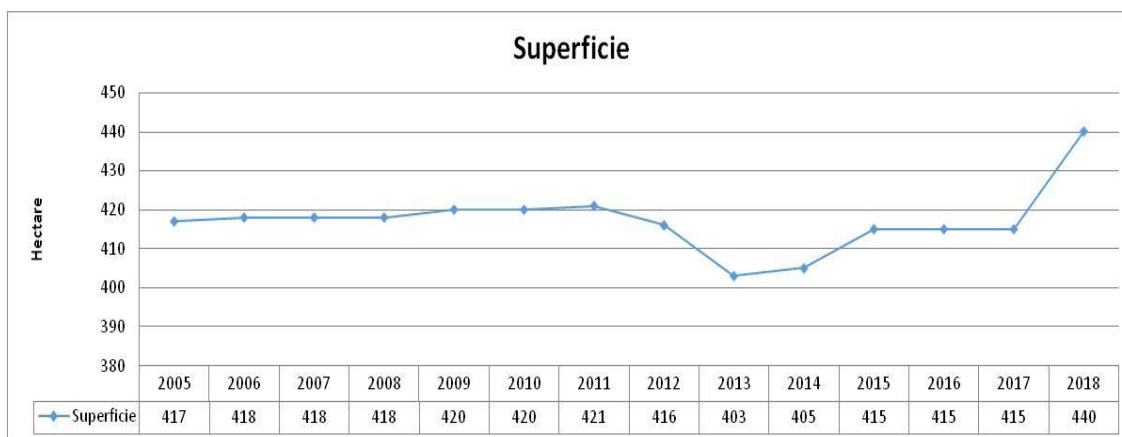
La répartition de la superficie selon les classes des exploitations montre que la grande majorité dispose de moins de 0,50 ha. Dans les détails, la classification des riziculteurs en fonction de la superficie emblavée se présente de la manière ci-après :

- Très petits exploitants < 0,20 ha
- Petits exploitants < 0,50 ha
- Moyens exploitants 0,50 à 0,90 ha
- Grands exploitants > 1,00 ha

Tableau 3 : Évolution des emblavures de 2005 à 2018

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Superficie	417	418	418	418	420	420	421	416	403	405	415	415	415	440
Rendement	0,76	0,75	0,75	0,75	0,75	0,76	0,76	0,76	0,76	0,76	0,72	0,72	0,72	0,72

Source : USDA (Département Agricole Américain)



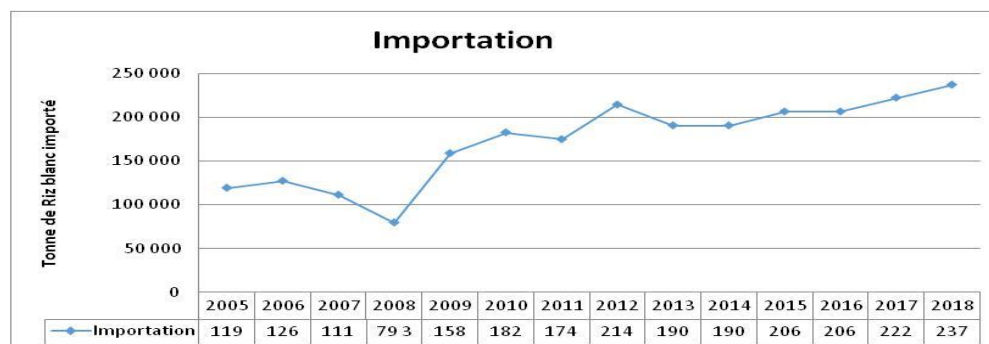
2.3.4. Au niveau des Importations

Le volume moyen des importations de la période allant de 2005 à 2018 était de 173 000 tonnes. De manière générale les importations sont en croissance continue avec une diminution pour la période allant de 2006 à 2008. Cette croissance des importations est justifiée par l'évolution croissante de la population, la production restante plus ou moins stationnaire autour de 317.000 tonnes. Ces importations entraînent des conséquences négatives sur la balance de paiement.

Tableau 4 : Evolution des importations

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Importation	119 048	126 984	111 111	79 365	158 730	182 539	174 603	214 285	190 476	190 476	206 349	206 349	222 222	23703 7

Source : USDA (Département Agricole Américain)



2.3.5. Au niveau de la Consommation

Le riz entre de plus en plus dans les habitudes alimentaires des populations de la RDC tant en milieu rural qu'urbain. Et le riz produit localement est tout autant apprécié que celui importé. De toutes les qualités de riz rencontrées en RDC (long grain, arrondi, gonflant, collant, parfumé, ferme à la cuisson, etc.), les populations congolaises portent généralement leur choix sur le riz long grain, gonflant, ferme à la cuisson et aromatisé. La préférence est plus portée sur le riz à pouvoir gonflant élevé qui donne à la ménagère l'opportunité de disposer d'assez de nourriture pour sa progéniture.

Face à l'accroissement démographique, au changement d'habitudes alimentaires et suite à l'attrait du riz comme céréale qui peut être stockée plus longtemps et facile à cuisiner, la demande en riz est sans cesse croissante.

Le riz en RDC sert essentiellement à la consommation humaine et à la fabrication de la bière. Sur la période de 2005 à 2018 la consommation moyenne annuelle tourne autour de 486 769 tonnes correspondant à une consommation moyenne de 7 kg/per capita. Il ressort une variabilité de consommation selon les zones passant de moins de 7 kg dans le Kwango et le Kwilu à 19,55 kg dans la Ville Province de Kinshasa. Actuellement la consommation du riz est à la hausse dans les grandes villes et dans certains autres centres urbains du pays du fait de sa conservation et sa préparation faciles. De manière générale l'évolution de la consommation est presque similaire à celle des importations.

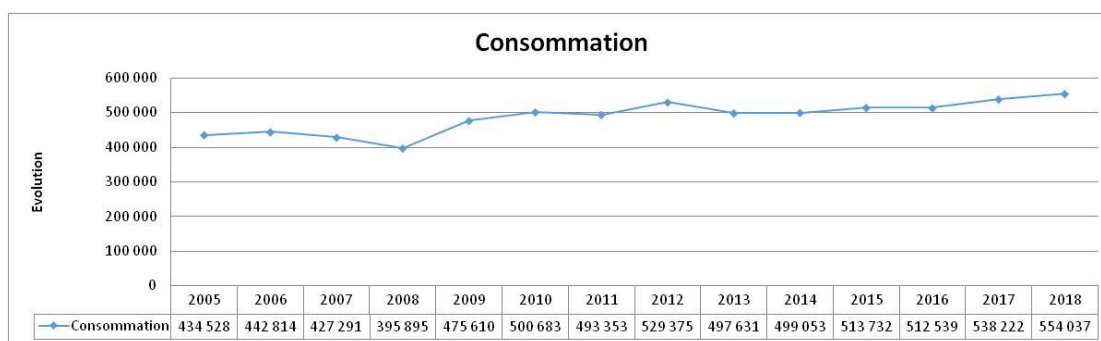
L'utilisation du riz dans la préparation de la bière est évaluée à 16% de la production nationale. La tendance sans cesse à la hausse de la population et celle de la demande des usines brassicoles entraînent un accroissement continu des besoins du pays en riz pour lequel il est déjà déficitaire. La tendance est de recourir aux importations de cette denrée pour parer au déficit avec comme conséquence la perte des devises estimée à plus d'un milliard de dollars américains par an (Source : Banque Centrale du Congo).

Il est à noter que la fixation de prix du riz liée à la politique du libéralisme économique dépend en général de la loi de l'offre et de la demande. En période de soudure les prix montent dans de grandes proportions, suite à la rareté du produit sur le marché, ceci est une opportunité à saisir pour les zones à double culture.

Tableau 5 : Evolution de la consommation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation	434 528	442 814	427 291	395 895	475 610	500 683	493 353	529 375	497 631	499 053	513 732	512 539	538 222	317 000

Source : USDA (Département Agricole Américain)



2.3.6. Au niveau de post-récolte et de la transformation

2.3.6.1. Au niveau de post-récolte

Suite notamment au manque des infrastructures post-récoltes appropriées qui contribuent à l'amélioration de la qualité du riz produit ainsi qu'à la création de la valeur ajoutée profitable aux producteurs, le riz local est de moins bonne qualité que le riz importé. Cela est dû aussi au non-respect des normes de la production à la transformation. On reproche donc au riz local son taux de brisures élevé qui peut dépasser 30%, la présence des cailloux et le non-homogénéité du produit poli. A cela s'ajoute un niveau moyen de perte post récolte estimée à plus de 30%.

2.3.6.2. Au niveau de la Transformation

En général, le décortiquage se fait de deux manières : (i) Traditionnelle (pilon) et (ii) Moderne (décortiqueuse, rizerie).

La transformation traditionnelle est le mode le plus répandu dans les milieux ruraux, et qui

transforme environ 10% du paddy.

La transformation moderne est le mode le plus utilisé dans les villes et les grands centres commerciaux. Ce mode utilise des décortiqueuses ou rizeries et rencontre des difficultés notamment : pénurie et coût élevé du carburant, vétusté des matériels, accès difficile à l'électricité, faible couverture des décortiqueuses ou rizeries, difficulté d'approvisionnement des rizeries en paddy, voies d'évacuation en mauvais état, faible mise en normes des unités de transformation, etc.



2.3.6.3. Au niveau de la commercialisation

La commercialisation du riz a connu deux phases. Une première phase où l'État était au cœur du dispositif avec les riziers jouant un rôle central. Une seconde phase, depuis 1982, caractérisée par la libéralisation du marché. Cette libéralisation toujours en vigueur est accompagnée d'une déstructuration de la stratégie de commercialisation. Ceci se traduit par les contraintes ci-dessous :

- Une réduction des zones d'achat suite à l'inaccessibilité de celles-ci due à la dégradation des pistes non entretenues ;
- Une baisse de la production suite au découragement des producteurs face aux invendus ;
- Une chute de la qualité du riz étant donné que les semences de qualité n'étaient plus distribuées.

Ainsi, de nos jours, le riz est commercialisé sous forme de paddy et du riz blanc en suivant deux circuits : direct et indirect.

Dans le circuit direct, le riz va directement du producteur au consommateur : le riz autoconsommé, acheté par les consommateurs ruraux et urbains ou encore des dons et cadeaux accordés à ces consommateurs ruraux et urbains constituent cette catégorie.

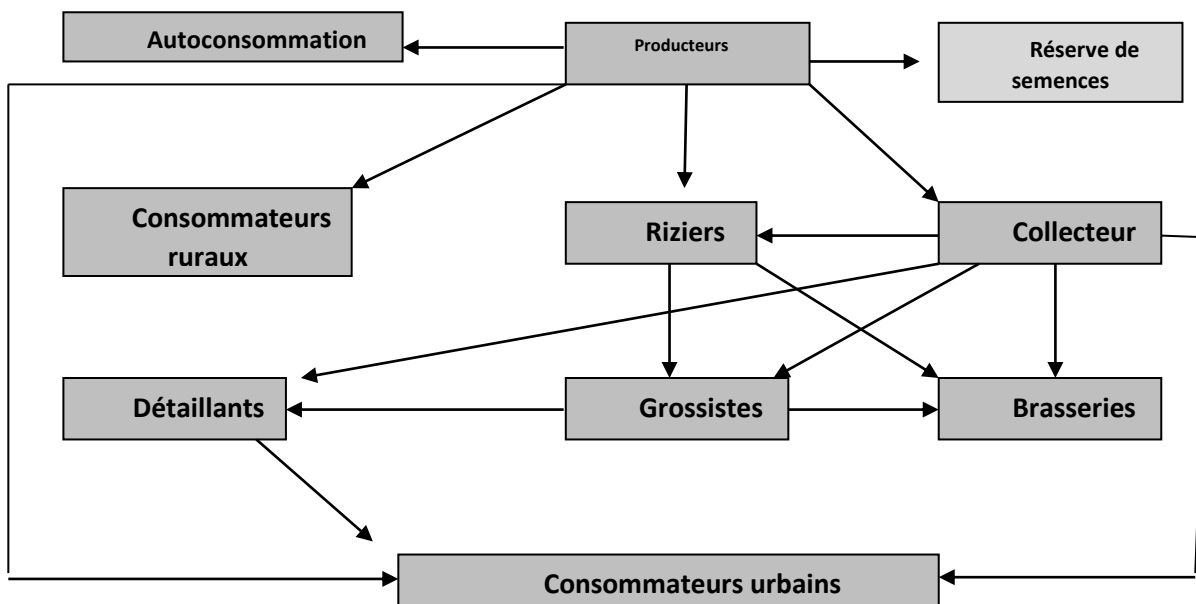
Dans le circuit indirect, le riz va du producteur au consommateur en transitant par un certain nombre d'intermédiaires : commerçants collecteurs, riziers, grossistes, détaillants. Dans ce système, le collecteur ou le rizier peut vendre directement au consommateur. Mais généralement, il y arrive en passant par le grossiste et le détaillant.

Certains riziers, grossistes et collecteurs fournissent du riz cargo aux sociétés brassicoles qui utilisent 16% de la production rizicole nationale tandis que la demande urbaine et l'autoconsommation représentent respectivement 46% et 38%.

Il va de soi que le riz empruntant le circuit indirect arrive au consommateur à des prix très élevés.

Il importe de remarquer que le riz est commercialisé sous forme de paddy en bottes, de riz pilé (paddy décortiqué à l'aide d'un mortier) et de riz blanc (paddy décortiqué avec une décortiqueuse)

Circuit de commercialisation



2.3.7. La dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation

La main-d'œuvre utilisée par les ménages agricoles pour les différents travaux est

essentiellement familiale. Il existe pour ces travaux, une répartition de tâches en fonction du sexe. En effet, les opérations pré-culturales (coupe du sous-bois, abattage de la futaie et incinération, etc.) sont en général exécutées par l'homme. La femme prend le relais depuis le semis jusqu'à la vente des produits récoltés, transformés ou non. Dans la plupart des cas, le résultat de la commercialisation est exclusivement géré par l'époux.

2.3.8. Avantage comparatif de la production du riz local

La présence des zones de production rizicole de part et d'autre de la ligne de l'équateur devrait en principe permettre d'assurer une production suffisante et un approvisionnement régulier des centres de consommation. Mais un certain nombre de problèmes conduit à des disparités périodiques parfois importantes de l'offre. Il s'agit en particulier de :

- la dégradation des réseaux routiers, fluvial et ferroviaire ainsi que l'insuffisance des pièces de rechange pour véhicules et du carburant, spécialement à l'intérieur du pays ;
- le manque de crédit de campagne ;
- l'absence de stock régulateur destiné à prémunir les opérateurs économiques et les consommateurs des perturbations liées au caractère saisonnier des approvisionnements et amplifiées par les aléas conjoncturels ;
- la multiplicité des taxes (taxes de collectivité, de province, d'embarquement et de débarquement, de l'Office Congolais de Contrôle, d'entreposage, etc.) et des tracasseries policières au niveau des postes de contrôle.

Par ailleurs, la compétitivité du riz local dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- La qualité des semences utilisées ;
- Les méthodes culturales pratiquées ;
- L'éloignement des zones de production par rapport au centre de consommation et d'approvisionnement en intrants ;
- Les pertes post-récoltes et les pertes de qualité dues principalement au non-respect des normes de récolte, aux équipements non adaptés de battage et de vannage, de séchage et de transformation, ainsi qu'à la mauvaise conservation du paddy et du riz décortiqué ;
- La disponibilité des moyens de transport bon marché (bateaux, trains).

Il convient de signaler également que la concurrence très forte, qui existe entre le riz produit localement et le riz importé qui est toujours disponible sur le marché et parfois à moindre coût, ne stimule pas le producteur. En effet, à Kinshasa, le kilo du riz importé est vendu actuellement à 2.000 Francs Congolais (1USD) alors que celui du riz local se négocie entre 2.500 et 3.000 Francs Congolais. Le meilleur conditionnement du riz importé rend généralement difficile l'écoulement du riz local bien que ce dernier soit plus frais et d'un meilleur goût.

La non-subvention de l'agriculture, l'absence d'un marché organisé, le manque d'un système d'informations sur le marché du riz local sont autant des facteurs qui font que le riz local se vende à un prix supérieur à celui du riz importé.

De tout ce qui précède, on remarque que le riz local est moins compétitif que le riz importé car de qualité inférieure, et pourtant il se vend à un prix élevé.

2.3.9. Revue des différentes organisations et des acteurs

De manière officielle, il n'y a pas une organisation de la filière riz et encore moins une interprofession. Toutefois, il y a une organisation à la base pour faciliter l'acquisition des connaissances et la défense des intérêts des acteurs.

2.4. Rôle du secteur public et du secteur privé au niveau de chaque maillon

Le rôle du secteur privé est extrêmement important pour promouvoir la production rizicole et le gouvernement joue un rôle essentiel pour attirer les investissements en encourageant la collaboration public-privé.

Le secteur public a pour rôle de :

- Élaborer ou actualiser les stratégies opérationnelles sous sectorielles en cohérence avec les orientations stratégiques définies (Le PNIA étant le cadre de référence) ;
- Organiser un cadre de concertation avec les différents acteurs intervenant dans la filière riz ;
- Créer un environnement favorable des affaires, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance ;
- Mobiliser des ressources (financières, matérielles et humaines) ;
- Assurer le Suivi/évaluation ;
- Renforcer les capacités des bénéficiaires.

Le secteur privé a pour rôle de :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau local, national, régional et des plans de développement local ;
- Participer à l'aménagement/réhabilitation des infrastructures de post récolte et de commercialisation ;
- Rendre opérationnel les matériels et équipements de post récolte et de commercialisation ;
- Animer les cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le post récolte et commercialisation ;
- Promouvoir les activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- Participer au suivi/évaluation du processus.

Les Partenaires Techniques et Financiers ont pour rôle :

- Participer au dialogue politique avec le gouvernement ;
- Participer à la concertation avec les différents acteurs ;
- Appuyer l'élaboration des stratégies opérationnelles du secteur riz ;
- Appuyer la formulation et mettre en œuvre des programmes d'investissement ;
- Mettre à disposition une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'administration et des organisations

- professionnelles ;
- Participer à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du programme et des projets de développement ;
- Participer au suivi/évaluation du processus.

3. Défis et opportunités face au développement du secteur rizicole national

3.1. Défis

3.1.1. Défis liés à la production

La production rizicole de la République Démocratique du Congo fait face à des nombreux problèmes au rang desquels :

a) Foncier

Les problèmes rencontrés sur le foncier sont :

- (i) Accessibilité difficile à la terre (disponibilité et/ou acquisition) ;
- (ii) Spoliation des sites agricoles ;
- (iii) Insécurité ;
- (iv) Dualisme entre le droit coutumier et le droit positif (l'Etat) ;

b) la gestion agronomique :

Sur le plan de la gestion agronomique, le développement de la riziculture congolaise fait face à plusieurs problèmes dont les plus importants sont :

- (i) Faible appui à la recherche agronomique ;
- (ii) Système de production inadéquat (culture sur brulis)
- (iii) Faiblesse des services agricoles de base (vulgarisation) ;
- (iv) Dégénérescence des variétés ;
- (v) Faible gestion intégrée de la fertilité des sols
- (vi) Absence de l'organisation le long de la chaîne de valeur de la filière riz ;
- (vii) La sous-exploitation des écologies disponibles (les bas-fonds, les plaines inondables et les marais, les mangroves et les décrues) ;
- (viii) Faible attractivité de l'agriculture dans les zones minières ;
- (ix) Perturbation du calendrier agricole liée aux effets néfastes du changement climatique ;
- (x) Exode rural et réduction significative de la main d'œuvre agricole active ;
- (xi) Faible motivation des ressources humaines du secteur agricole (salaire, prime et condition du travail) ;

c) L'accès aux intrants :

S'agissant des intrants, il a été relevé les problèmes majeurs ci-après :

- (i) La faiblesse du système d'information ayant trait aux semences et intrants connexes (engrais, pesticides, ...) à la portée des intervenants de la filière riz ;

- (ii) Le coût d'acquisition d'intrants élevé pour les producteurs qui les amènent à rester dans l'agriculture traditionnelle du type familial caractérisée par le faible rendement ;
- (iii) La non-organisation des marchés des intrants ;
- (iv) La faible vulgarisation de leur utilisation.

d) L'accès au financement :

Les problèmes rencontrés au niveau de financement sont :

- (i) Faible budget alloué au secteur agricole et souvent non exécuté
- (ii) Absence des crédits de campagne et des banques de crédits agricoles ;
- (iii) Faible implication des privés dans le financement du secteur agricole ;
- (iv) Inexistence du fonds de garantie agricole ;
- (v) Absence des subventions du secteur rizicole.

e) Aspect Genre et emploi des jeunes

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- (i) Insuffisance de formation ;
- (ii) Faible implication des femmes et des jeunes dans la prise des décisions ;
- (iii) Désintéressement des jeunes aux activités agricoles.

3.1.2. Défis liés à la transformation

Les problèmes rencontrés au niveau de la transformation sont :

- (i) Insuffisance des unités de transformation modernes ;
- (ii) Vétusté des équipements ;
- (iii) Insuffisance des magasins de stockage et de conservation ;
- (iv) Insuffisance et/ou absence des infrastructures de séchage.

3.1.3. Défis liés à la commercialisation

Sur le plan de la commercialisation, les défis à relever sont :

- (i) Le Mauvais état des voies de communication ;
- (ii) Le Manque des normes de qualité ;
- (iii) La Faible compétitivité du riz local face au riz importé ;
- (iv) La Faible organisation du circuit de commercialisation ;
- (v) L'absence du système d'information sur le marché (SIM) et système d'information géographique (SIG) ;
- (vi) La multiplicité des services et des taxes ;
- (vii) Les tracasseries policières.

3.1.4. Défis liés aux données statistiques

Sur le plan de la disponibilité des informations, les problèmes rencontrés sont :

- (i) L'absence d'un dispositif pérenne de collecte et d'analyse des données ;
- (ii) La faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des acteurs en charge de la statistique agricole ;
- (iii) Le Manque de fiabilité des données ;
- (iv) La Diversité des sources des données ;

3.1.5. Défis liés à l'amélioration de l'environnement des affaires

Les problèmes rencontrés au niveau de l'amélioration de l'environnement des affaires sont :

- (i) Lourdeur et tracasserie administratives ;
- (ii) Multiplicité des taxes ;
- (iii) Manque de clé de répartition des taxes ;
- (iv) Faible implication des Autorités politico-administratives ;
- (v) Ignorance et non application des textes réglementaires existants.

3.1.6. Défis liés à la faible attractivité de la filière

- (i) Faible modernisation de la filière ;
- (ii) Faible intensification de la filière ;
- (iii) Faible appui à la filière ;
- (iv) Faible motivation des acteurs de la filière ;
- (v) Absence de communication sur les opportunités d'affaires ;
- (vi) Difficultés de sécurisation du foncier ;
- (vii) Absence d'une assurance agricole.

3.2. Opportunités

3.2.1. Les bonnes conditions édapho-climatiques :

Le premier avantage du point de vue édapho-climatique est la diversité des climats et des sols qui permet la pratique de la riziculture pluviale dans l'hémisphère Nord comme dans l'hémisphère Sud. En plus, la présence des bas-fonds, des bassins versants, des plaines inondables, des rizières et marais qui offrent la possibilité de produire au moins deux fois l'an.

3.2.2. La disponibilité des terres arables

Dans les 80 millions d'hectares des terres arables pouvant faciliter le développement de la

culture de riz de montagne que possède la RDC, il y a possibilité d'irriguer 4 à 7 millions d'hectares et permettre ainsi une production durable du riz.

3.2.3. Les nouvelles variétés résilientes

Les nouvelles variétés du riz (GIZA 182, NERICA-L14, ARICA 2, NERICA-L17, IR64, KUMBAMA, YANGAMBI 1, 2, 3, 4) expérimentées par l'INERA et le PNR et cataloguées par le Service National des Semences (SENASA) sont une opportunité pour les riziculteurs d'avoir les semences adaptées au phénomène du changement climatique et de ce fait les aider à accroître non seulement leur production, mais aussi à améliorer leurs revenus.

3.3. Analyse FFOM

De tout ce qui précède, les résultats de l'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités de la filière rizicole sont présentés dans la matrice ci-dessous :

Tableau 6 : Analyse FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • existence d'un potentiel de production (superficies aménageables et technologies de production) ; • existence et adoption de variétés adaptées ; • existence d'un réseau d'encadrement technique sur les sites de production rizicole ; • existence de savoir-faire endogène des acteurs ; • existence de structures de recherche sur les technologies de production et de transformation ; • bonne capacité de plaidoyer des acteurs ; • existence d'un marché national en pleine croissance ; • existence d'un capital d'expériences en matière d'organisation ; • 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance et dégradation des infrastructures hydro-agricoles ; • faible application des technologies de production ; • faible attractivité du secteur rizicole ; • coût élevé des facteurs de production ; • difficultés d'accès et de sécurisation au foncier • faible mécanisation des opérations de production et de post-récolte ; • faible appui à la recherche ; • faible qualification des agents de maintenance ; • faible disponibilité du paddy en qualité et en quantité ; • insuffisance d'infrastructures telles que les aires de séchages, les magasins de stockage du paddy et du produit fini ; • faible niveau de contractualisation ; • faible performance du circuit de distribution du riz ; • sous exploitation du potentiel ; • faible niveau d'offre de services aux membres des organisations des acteurs ; • mauvais état des voies de communication ; • faible organisation des acteurs ;

Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> • mauvaise organisation des marchés ; • inexistence d'une assurance agricole ; • insuffisance des ressources internes allouées au secteur rizicole; • Absence de système d'information sur le marché (SIM) et système d'information géographique (SIG). • Faiblesse dans la collecte et l'analyse des données statistiques ; • inexistence d'un réseau national de producteurs de riz ; • Mauvaise gestion intégrée de la fertilité du sol (agro écologique).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • existence d'un marché national, sous régional et régional croissant en riz; • existence de politiques nationales et stratégies en faveur du développement de la filière riz ; • existence d'une volonté politique pour la promotion de la filière riz; • existence de partenaires techniques et financiers d'appui à la chaîne de valeur riz ; • existence d'un code d'investissement agricole ; • disponibilité de nouvelles variétés résilientes et à haut rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> • insécurité foncière ; • absence de cartographie détaillée de la fertilité des sols ; • faible accès au financement des activités agricoles ; • forte récurrence et intensité des effets négatifs des changements climatiques ; • pression parasitaire et la prolifération des ennemis du riz ; • forte concurrence du riz importé ; • mauvais état des infrastructures routières ; • l'insécurité civile ; • faible implication du secteur privé ; • coût élevé de l'énergie.

3.4. Leçons apprises

3.4.1 Leçons relatives à la planification, au suivi et au cadre institutionnel de mise en œuvre

La planification de la SNDR a été faite dans un contexte marqué par l'urgence d'augmentation de la production rizicole pour parer à la demande en riz à la suite de la crise alimentaire de 2008. Ainsi des cibles très ambitieuses avaient été retenues notamment pour atteindre un niveau de production de plus de 1,4 millions de tonnes de paddy devant couvrir les besoins nationaux et dégager un stock de sécurité.

A la fin de la période fixée pour la mise en œuvre de la SNDR, il ressort que les objectifs n'avaient pas été atteints. En effet sur cette période, la production est restée stationnaire à près de

317 000 Tonnes représentant près de 25% de taux de réalisation de la cible de 2018. Cette situation pourrait trouver son explication sur la faiblesse du dispositif de planification liée essentiellement à la non-maitrise et la non fiabilité des statistiques, la non mise en œuvre effective et la faible vulgarisation de la Stratégie.

Pour la présente stratégie, la prise en compte du contexte international et surtout la nécessité d’être plus réaliste ont orienté en grande partie les nouvelles projections.

3.4.2 Leçons apprises en termes d’aménagement et de maitrise de l’eau

La RDC dispose d’un potentiel de terres irrigables dont seulement moins du quart est exploité. Ceci est essentiellement lié à des problèmes de ressources financières pouvant permettre d’accélérer la cadence en matière d’aménagement. Pourtant le système de production avec maitrise totale ou partielle d’eau possède un grand potentiel à même de booster considérablement la production rizicole. Par ailleurs, les aménagements observés restent souvent sommaires avec des superficies restreintes, ne garantissant pas une durabilité de la production. Pour inverser cette tendance et tirer profit du potentiel de l’irrigation, la stratégie entend mettre l’accent sur l’augmentation des superficies à travers la maitrise d’eau et les aménagements adaptés. Pour ce faire, l’approche retenue favorisera une plus grande implication du secteur privé et la mise en place de comités de gestion et de maintenance des infrastructures afin de garantir une durabilité des aménagements.

3.4.3 Leçons apprises en termes d’accès aux intrants

En RDC, l’appui des riziculteurs en intrants est quasi inexistant. Cette absence d’appui explique, entre autres :

- les faibles niveaux de productivité observés qui ne permettent pas de booster la production ;
- L’inaccessibilité aux engrais spécifiques ;
- la faible utilisation de la fumure organique dans les exploitations rizicoles.

La présente stratégie mettra l’accent sur l’intensification du riz et le maintien de la fertilité des rizières. Pour ce faire, une stratégie de partage de risque devra être mise en place à travers une meilleure interconnexion des acteurs le long de la chaîne de valeur. Le financement des intrants devra être centré au niveau des transformateurs à travers un modèle de contractualisation.

3.4.4 Leçons apprises en termes de récoltes et d’activités post récoltes

Le constat en matière de récolte et de conservation fait ressortir des pertes pouvant aller jusqu’à plus de 30 % du simple fait du non-respect des itinéraires techniques et/ou l’absence d’infrastructures de traitement et de stockage appropriées. Il s’en suit une mauvaise conservation du paddy, baissant du coup la qualité du riz localement produit. La construction et la réhabilitation des infrastructures de stockage et le renforcement des capacités techniques des acteurs permettront de réduire substantiellement ces pertes.

3.4.5 Leçons apprises en termes de transformation

En RDC, avec la relance de la filière riz des unités de transformation de performances diverses ont été installées dans les zones de production rizicole. Malgré cela, il ressort qu'au niveau rural et urbain la matière première fait défaut pour leurs rendements optimums. La nécessité d'augmenter la production afin d'approvisionner les différentes unités en paddy devient un impératif ; mais l'installation des prochaines unités (essentiellement des acteurs du privé) devrait faire l'objet d'études préalables de faisabilité.

3.4.6 Leçons apprises en termes de préférence des consommateurs

D'une manière générale, l'engouement pour la consommation du riz local est une réalité surtout en milieu rural. Malgré sa bonne qualité nutritionnelle, le reproche souvent fait au riz local est son indisponibilité et son fort taux d'impuretés. Il faudra alors améliorer l'accessibilité à un riz de qualité aux consommateurs et adopter une bonne stratégie de marketing.

4. Les éléments de la stratégie

4.1 Les fondements de la stratégie

La présente stratégie est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement.

4.1.1. Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)

La SNDR II à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, la stratégie contribue : (i) au renforcement des acquis obtenus pour les OMD notamment à travers les ODD 1 et 2, (ii) à donner corps aux nouvelles ambitions que sont les ODD 8 et 9, et (iii) promeut un développement faiblement émissif (défis émergents) à travers l'ODD 12.

Les liens que la stratégie établit avec des différents ODD sont consignés dans l'annexe 1.

4.1.2. Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le PDDAA+10 avec l'objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture met l'accent sur ces trois niveaux prioritaires : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système agricole pour obtenir des résultats.

Au regard de cet objectif, la SNDR II est en harmonie avec le PDDAA grâce aux liens qu'elle établit et qui sont consignés dans l'annexe 2.

4.1.2. Cohérence avec la Stratégie régionale du développement rizicole régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est

La présente stratégie est en cohérence avec la stratégie régionale de développement de la riziculture de la communauté de l'Afrique de l'Est (SRDR/CAE), notamment en ce qui concerne l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine. Le lien entre la SNDR et la SRDR/CAE se précise dans les orientations stratégiques de cette dernière qui visent à : (i) accroître la production du riz local, (ii) améliorer la productivité et la compétitivité du riz local, (iii) améliorer l'environnement des affaires pour faciliter les échanges du commerce du riz.

4.1.3. Cohérence avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD)

La RDC s'est donné une vision prospective à très long terme pour son développement à travers l'élaboration du PNSD économique et social à l'horizon 2050. Avec une vision stratégique globale, de transformer progressivement le pays en trois étapes distinctes qui s'articulent autour des objectifs suivants :

- Aligner d'ici 2030 la RDC au niveau des pays à revenu intermédiaire ;
- Faire de la RDC un pays émergent d'ici 2030 ;
- Hisser la RDC au niveau des pays développés en 2050.

Le Gouvernement soutient la volonté d'opérer une transformation du secteur agricole pour éliminer la pauvreté. Il envisage l'augmentation de sa production agricole en utilisant des méthodes innovantes, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables afin d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et lutter efficacement contre la pauvreté. Ainsi, la SNDR II s'aligne au PNSD par son deuxième pilier « *Diversification et transformation de l'économie* ».

4.1.4. Cohérence avec le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)

Suite à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel qui entravent le développement du secteur agricole, la RDC a élaboré un PNIA 2013-2020 basé sur une approche participative. Il s'agit d'un plan sectoriel d'une portée nationale qui affiche une vision qui consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement de petits exploitants tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays.

L'objectif global du PNIA est de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole de plus de 6% indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus.

Cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- Promouvoir durablement les filières agricoles, en l'occurrence les cultures vivrières, l'agrobusiness ;
- Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et constituer des réserves stratégiques ;
- Diffuser et développer les produits de la recherche auprès des utilisateurs ;
- Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- Réduire la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique.

4.2. La vision et les objectifs

La Vision de la SNDR II est de faire en sorte qu' : « **A l'horizon 2030, la RDC devienne le grenier à riz de l'Afrique Centrale avec une filière rizicole organisée, rentable et durable** ».

4.2.1 Objectif global :

L'objectif global de la SNDR II est : « Accroître en quantité et améliorer en qualité, la production du riz en RDC afin de répondre aux besoins nationaux et du marché régional ».

4.2.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de la SNDR II sont :

- **OS1** : Améliorer la productivité et augmenter la production du riz dans les pôles de développement rizicoles ;
- **OS2** : Rendre hautement compétitif le riz local et améliorer les revenus de tous les acteurs, dans toutes les écologies ;
- **OS3** : Organiser et rendre professionnels les acteurs de la chaîne de valeur riz.

4.2.3. Objectifs quantitatifs

La stratégie se fixe les objectifs quantitatifs suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en atteignant l'autosuffisance en riz (913.250 T) en 2025 et l'exportation d'un surplus de 94.000 à 120.000 tonnes de riz blanc sur le marché extérieur (sous régional et international) en 2030.
- Passer d'une production de 317.000 tonnes de riz/paddy en 2018 à 2.120.000 tonnes en 2030 ;
- Faire passer les rendements moyens du riz paddy de 0.75 tonne/ha en 2018 à 2.4 tonnes/ha en 2030 ;
- Aménager pour exploitation en double culture avec maîtrise totale de l'eau un périmètre de 10.000 ha et avec maîtrise partielle de l'eau des bas-fonds et plaines inondables d'une superficie totale de 35.000 ha en 2030 ;
- Renforcer les capacités de décortilage ;

Tableau 1 : Superficie rizicole, rendement et production en 2018 -Objectifs 2025 et 2030

	Riziculture pluviale			Riziculture de bas fonds			Riziculture irriguée			Total		
	Superficie (Ha)	Rendement (T/Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Rendement (T/Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Rendement (T/Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Rendement (T/Ha)	Production (T)
2018	411600	0,7	288120	5880	3,2	18816	2520	4	10080	420000	0,75	317016
2025	651.665	1,8	1.218.239	70000	3	210000	10000	3,5	35000	731665	2,00	1463239
2030	616.000	2,5	1.540.000	140000	3,5	490000	20000	4,5	90000	776000	2,7	2120000

4.3. Les principes directeurs

Dans la mise en œuvre du développement rizicole en RDC, la SNDR II adopte les principes stratégiques ci-après :

- Différencier la stratégie/approche entre Exploitations (pôles) en autosubsistance et Exploitations (pôles) orientées vers le marché ;
- Privilégier l'intervention/inclusion du secteur privé et la promotion de l'entrepreneuriat agricole dans un esprit de recherche de la rentabilité économique.
- Encourager les partenariats Public- Privé (PPP) et développer l'agri business ;
- Développer prioritairement les zones à hauts potentiels (terre-eau-proximité de marché) afin d'inverser la tendance négative de la production actuelle. Il s'agit de promouvoir la riziculture irriguée, plutôt que la riziculture pluviale ;
- Adopter un mode de croissance duale/à deux vitesses en commençant au plus tôt le développement de modèle d'exploitation orienté vers le marché ;
- Ramener les aires d'interventions stratégiques à une dimension gérable de manière décentralisée, et ce à travers la définition de nouveaux Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR) ;
- Respecter les rôles et les responsabilités au niveau de tous les maillons de la Chaîne de Valeur Riz (CVR)
- Prendre en compte le genre et le social en ciblant les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, comme aspect transversal à tous les maillons de la CVR

4.4. Domaines prioritaires

La stratégie préconise six (6) domaines prioritaires qui sont :

- ❑ **Les Semences**, notamment l'identification, la production et la vulgarisation des semences de variétés performantes selon les écologies ;
- ❑ **L'utilisation des technologies innovantes et itinéraires techniques adaptées**, qui considèrent entre autres, la dissémination de systèmes de rizicultures performantes, la vulgarisation des technologies et des itinéraires techniques adaptés (meilleures pratiques agricoles _ agriculture intelligente adaptée aux variations climatiques) ;
- ❑ **La Mécanisation** : il s'agit de la mécanisation de toute la chaîne (*Production et Post-récolte*) qui prévoit l'équipement des exploitations avec des matériels agricoles adaptés, des formations en faveur des cadres, techniciens et réparateurs locaux ainsi que la création de Petites et Moyennes Entreprises Agricoles spécialisées dans la prestation de mécanisation agricole et de location de matériels motorisés.
- ❑ **L'Aménagement des infrastructures** : qui consiste à la construction et à la réhabilitation de réseaux hydro-agricoles dans les Pôles de Développement du Secteur Rizicole (PDSR) (écologie irriguée) ainsi que les routes, pistes et autres voies d'évacuation des produits (fluviale).

Tableau 8 : Les Pôles de Développement Rizicoles

Pôle	Composition	Potentiel de Superficie (ha)	Ecologie		Observations
			Situation actuelle	Evolution projetée du Pôle	
PDR 1 (ULT)	1. Haut-uele 2. NordTshopo 3. Bas-uele	1. 2. 3.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR 2 (EMU)	1. Equateur 2. Mongala 3. Nord Ubangi	1. 2. 3.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR 3 (TSH)	1. Tshuapa 2. Sud Tshopo	1. 2.		Pluvial	
PDR 4 (UBG)	1. Sud Ubangi	1.		Pluvial	
PDR 5 (ITR)	1. Ituri	1.		Pluvial	
PDR 6 (KLK)	1. Kasai Oriental 2. Lomami 3. Kasai Central	1. 2. 3.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR 7 (MS)	1. Maniema 2. Sankuru	1. 2.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR 8 (KS)	1. Kasai	1.		Bas-Fonds	
PDR 9 (MNd)	1. Mai-Ndombe	1.		Pluvial et Irrigué	
PDR 10 (2Kw)	1. Kwilu 2. Kwango	1. 2.		Pluvial et Irrigué	
PDR 11 (KIN)	1. Kinshasa	1.		Bas-fonds	Axé sur Post récolte
PDR 12 (KC)	1. Kongo Central	1.		Bas-fonds irrigué	
PDR 13 (KIVU)	1. Nord Kivu 2. Sud Kivu	1. 2.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR14 TGNK)	1. Tanganyika	1.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise
PDR 15 (H-KTG)	1. Haut-Katanga	1.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise - Axé sur Post récolte
PDR16(H-MN)	1. Haut-Lomani	1.		Pluvial	
PDR 17 (LLB)	1. Lualaba	1.		Irrigué	Aménagement d'eau + Double culture → Maitrise

Tableau 9 : Stratégies d'évacuation de la production dans les 17 PDSR

Pôle PDSR		Voies d'évacuation	Destination de la production
Pôle	Composition		
PDSR 1 (ULT)	1. Haut-Uélé	Voies routières et voies ferrées	Kisangani ou Bumba
	2. Nord Tshopo	Voies routières et fluviales	Kisangani
	3. Bas-Uélé	Voies routières et voies ferrées	Kisangani et Bumba
PDSR 2 (EMU)	1. Equateur	Voies routières et fluviales	Mbandaka et Kinshasa
	2. Mongala	Voies routières et fluviales	Bumba, Lisala, Mbandaka et Kinshasa
	3. Nord Ubangi	Voies routières et fluviales	Gbadolite, Mbandaka et Kinshasa
PDSR 3 (TSH)	1. Tshuapa	Voies routières et fluviales	Boende, Mbandaka et Kinshasa
	2. Sud Tshopo	Voies routières et fluviales	Kisangani
PDSR 4 (UBG)	1. Sud Ubangi	Voies routières et fluviales	Gemena, Akula, Mbandaka et Kinshasa
PDSR 5 (ITR)	1. Ituri	Voies routières	Bunia et Kisangani
PDSR 6 (KLK)	1. Kasai Oriental	Voies routières	Tshilenge et Mbuji-Mayi
	2. Lomami	Voies routières	Kabinda et Mbuji-Mayi
	3. Kasai Central	Voies routières et voies ferrées	Kananga, Ilebo et Kinshasa
PDSR 7 (MS)	1. Maniema	Voies routières, voies fluviales et voies ferrées	Kindu, Kamina, Lubumbashi, Kisangani et Mbuji-Mayi
	2. Sankuru	Voies routières et fluviales	Lodja, Lomela, Kole, Lusambu, Katak-Kombe et Kinshasa
PDSR 8 (KS)	1. Kasai	Voies routières et fluviales	Tshikapa et Kinshasa
PDSR 9 (MNd)	1. Mai-Ndombe	Voies routières et fluviales	Inongo et Kinshasa
PDSR 10 (2Kw)	1. Kwilu	Voies routières et fluviales	Idiofa, Gungu, Kikwit, Bandundu-Ville et Kinshasa
	2. Kwango	Voies routières et fluviales	Kenge, Feshi, Kasongo-Lunda, Kahemba et Kinshasa
PDSR 11 (KIN)	1. Kinshasa	Voies routières	Kinshasa
PDSR 12 (KC)	1. Kongo Central	Voies routières	Boma, Tshiela, Matadi, Kimpese, Kwilu-Ngongo, Mbanza-Ngungu, Kisantu, Kasangulu et Kinshasa
PDSR13 (KIVU)	1. Nord Kivu	Voies routières et fluviales	Beni, Butembo, Goma et Kisangani
	2. Sud Kivu	Voies routières et fluviales	Bukavu et Uvira
PDSR14(TGNK)	1. Tanganyika	Voies routières, voies ferrés et fluviales	Kalemie, Pweto, Moba, Manono et Lubumbashi
PDSR 15 (H-KTG)	1. Haut-Katanga	Voies routières et voies ferrés	Likasi et Lubumbashi
PDSR 16 (H-LMN)	1. Haut-Lomani	Voies routières et voies ferrés	Kanyama, Kabongo, Malemba Nkulu, Mbuji-Mayi et Lubumbashi
PDSR 17 (LLB)	1. Lualaba	Voies routières et voies ferrés	Lubudi, Kolwezi et Lubumbashi

- ❑ **L'Amélioration des systèmes d'information et des circuits de commercialisation :** à travers la mise en place et l'opérationnalisation de Systèmes d'Informations sur la filière Riz que ce soit au niveau de la production de semences, de la disponibilité d'autres intrants (engrais, produits phytosanitaires) mais aussi des besoins des producteurs. Les informations sur les productions de riz, leurs localisations et les demandes au niveau provincial et national seront intégrées dans ces SIM.
- ❑ **La Structuration et la Gouvernance de la filière :** il s'agit de la structuration des acteurs de mise en œuvre de la filière à tous les niveaux (organisations locales, territoriales/communales, provinciales, centrales), incluant le secteur privé. Quant à la gouvernance de la filière, un accent sera mis sur la promotion d'un environnement incitatif au secteur privé, le contrôle et l'application effective des réglementations nationales en vigueur au niveau de tous les maillons de la filière Riz (semences, engrais, équipements, stockage, ...).

4.5. Approches

Pour réussir le développement rizicole en RDC, la stratégie préconise les approches suivantes :

- Une approche participative et inclusive ;
- Une approche intégrée ;
- Une approche par Pôles de développement.

Comme recommandé au cours de l'assemblée générale des pays membres de la CARD, la stratégie adopte aussi l'approche R.I.C.E (Résilience – Industrialisation – Compétitivité - Empowerment/Autonomisation)

4.6. Facteurs clés de succès

Les facteurs clés de succès qui ont été identifiés pour la réussite de cette stratégie sont :

- L'engagement et le leadership fort du Gouvernement pour le développement rizicole ;
- Une réelle appropriation de la Stratégie par tous les acteurs de la filière riz (central et provincial) de la Stratégie, tout en considérant l'existence de noyau d'exécution à chaque niveau ;
- L'implication effective et performante du secteur privé ;
- La facilitation d'octroi des crédits agricoles à faible taux d'intérêt ;
- La cohérence dans la mise en œuvre de la stratégie (ex : augmentation forte de la Production + Assurance de l'évacuation et du Marché).

4.6. Phases de développement de la stratégie

Les objectifs quantitatifs que se fixe la SNDR II à savoir : (i) 1.405.000 tonnes de paddy en 2025 et (ii) 2.283.000 tonnes en 2030 requièrent, de l'Etat et de ses partenaires avec la participation des acteurs de la CVR, des efforts exceptionnels pour leur atteinte. En effet, les actions de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs, d'aménagements de sites de production rizicoles (maîtrise totale et partielle de l'eau), de mobilisation des facteurs de

production (semences certifiées, fertilisants, équipements agricoles) et d'accompagnement pour le désenclavement des zones de production, la transformation et la commercialisation de la production doivent être soutenues tout au long de sa mise en œuvre. A cela s'ajoute la nécessité de mettre en œuvre des actions visant la maîtrise de l'information.

En ce qui concerne spécifiquement l'objectif fixé pour 2025, les efforts exceptionnels doivent être consentis en 2023 au regard de la cible qui correspond au quadruplement du niveau de production de 2018.

L'atteinte des objectifs de la stratégie se fera en deux (2) phases

✓ La première phase 2023-2025 (Moyen terme) :

Elle consiste en l'accélération de la cadence afin de surmonter les défis de la productivité et de la compétitivité du riz de la RDC. Conformément à l'objectif pays, il s'agira d'atteindre 1.463.239 tonnes de paddy en 2025.

Durant cette phase, il sera procédé à l'aménagement de 50.000ha dont 30 % en maîtrise totale de l'eau et 70 % en maîtrise partielle de l'eau. Pour ce qui est de superficie, il est prévu d'emblaver près de 650.000 ha de riz pluvial. À cela s'ajoute la mise à disposition de 45.000 tonnes de semences de variétés améliorées et 75.000 tonnes d'urée et 150.000 tonnes de N-P-K 17-17-17 à combiner avec la fumure organique, pour une intensification véritable de la production rizicole. De plus, il sera promu des actions visant l'accès aux services mécanisés ainsi qu'aux techniques modernes de transformation.

Un changement dans l'approche du financement des facteurs de production des campagnes agricoles sera opéré afin de prévoir une meilleure interconnexion des acteurs (contractualisation inter acteurs). Ce changement passera entre autres par l'opérationnalisation du FONADA. Toutes ces actions devront permettre au pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz (voir tableau ci-dessous).

Tableau 10: Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2025

Zone de cultures	2025 Hors stratégie			2025 avec Stratégie		
	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Maîtrise totale de l'eau	2.520	2,0	10.080	10.000	3,5	35.000
Maîtrise partielle de l'eau	5.880	1,8	18.816	70.000	3,0	210.000
Riz pluvial (bas-fonds non aménagés et pluvial strict)	693.874	0,4	288.927	651.665	1,8	1.218.239
TOTAL (Superficie)	702.274		317 823	731.665		1.463.239
Production en riz net			206.585			951.105
Besoins nationaux en riz net en 2025(tonnes)			854.104			854.104
Ecart entre offre et demande (en tonne)			-647.519			+97.001

- ✓ **La deuxième phase 2026-2030** : elle vise l'aménagement de plus de 80.000ha dont 10.000 ha en maîtrise totale de l'eau. Pour la mise en valeur, il faudra apporter les quantités d'intrants ci-après : 31.160. Tonnes de semences améliorées 77.600 tonnes d'urée, 155.200 tonnes de NPK 17-17-17 et l'apport de 400.000 tonnes de fumure organique pour l'amendement du sol. En 2030, une production de 1.378.000 tonnes de riz blanc est attendue pour couvrir 100% des besoins en riz du pays et dégager un surplus.

Tableau 11 : Projection des productions par zone agro écologique avec stratégie et sans stratégie en 2030

Zone de cultures	2030 Hors stratégie			2030 avec Stratégie		
	Superficie	Rendement (t/ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Maîtrise totale de l'eau	2.520	2,0	5.040	20.000	4,5	90.000
Maîtrise partielle de l'eau	5.880	1,8	10.584	140.000	3,5	490.000
Riz pluvial (bas-fonds non aménagés et pluvial strict)	961.326	0,3	302.789	616.000	2,5	1.540.000
TOTAL	969.726		318. 413	776.000		2.120.000
Production en riz net			206.968			1.378.000
Besoins nationaux en riz net en 2030 (tonnes)			1.257.340			1.257.340
Ecart entre offre et demande (en tonne)			-1.050.372			+120.660

Il ressort des projections qui précèdent qu'en maintenant le rythme actuel, le déficit de l'offre par rapport à la demande en riz ira en s'agrandissant, passant de **648 mille** tonnes en 2025 à **plus d'un million des** tonnes en 2030. Pour inverser cette tendance, il est urgent de mettre en œuvre les actions de la SNDR II, afin de dégager un excédent de sécurité de près 121 mille tonnes en 2030. L'atteinte de ce résultat passera par la mise en place de la stratégie décrite ci-dessous.

4.8. Les axes de la SNDR II

Il s'agira de faire en sorte de produire du riz en quantité et en qualité en toute saison et dans toutes les écologies, en prenant en compte les facteurs externes notamment le changement climatique, la croissance démographique et l'évolution de la demande intérieure. De plus, il s'agira, durant la mise en œuvre de la présente stratégie, de travailler à faciliter la mise à disposition des facteurs de production (engrais, semences, produits phytosanitaires, outils et machines agricoles, etc.) nécessaires à l'atteinte des objectifs dans un contexte de réduction continue de la main d'œuvre en milieu rural. Ainsi, au niveau de tous les maillons, il sera promu l'utilisation d'équipements de qualité et adaptés, prenant en compte l'écologie, les capacités techniques et financières des acteurs. Pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions, une

attention particulière sera portée sur la mobilisation du secteur privé tant national qu'international au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur. Les dispositions seront également prises afin que le paddy produit soit transformé en respectant les normes de qualité en vue de rendre le riz blanc compétitif. Pour terminer il sera renforcé les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles tant des producteurs que de leurs organisations afin de rendre disponible une main d'œuvre de qualité apte à prendre en charge les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs. Concrètement, la démarche et les axes stratégiques épouseront l'approche « RICE ».

Les axes de la stratégie se présentent comme suit :

- **Axe stratégique 1 :** Améliorer la productivité et augmenter la production du riz dans les pôles de développement rizicoles.

Cet axe passera par l'opérationnalisation de trois lignes d'actions parmi lesquelles :

- Maîtrise totale ou partielle de l'eau et extension des superficies
- Intensification des systèmes de production rizicoles (accès aux semences de qualité, aux fertilisants et aux produits phytosanitaires)
- Modernisation des systèmes de production (mécanisation)

Ligne d'action 1 : Maîtrise de l'eau et extension des superficies

Pour cette ligne d'action, il sera question d'une part de procéder à des aménagements pour une maîtrise totale ou partielle de l'eau (réhabilitation ou des nouveaux aménagements) et d'autre part par l'extension des superficies dans les zones où la riziculture est possible, mais non encore exploitée.

a. Maîtrise totale ou partielle de l'eau

Pour produire toute l'année, il est indispensable d'avoir une maîtrise totale ou partielle de l'eau. Ceci est possible grâce aux aménagements hydro-agricoles, à l'entretien des voies de communication et à l'organisation des bénéficiaires.

En effet, la RD Congo dispose d'un potentiel en terres irrigables estimé de 4 à 7 millions d'hectares, incluant les petits périmètres à maîtrise partielle de l'eau. Le pays a connu quelques essais d'irrigation, au profit des petits exploitants agricoles, dans certains sites comme la plaine de la Ruzizi (Sud –Kivu), la vallée de la Luala (Kongo central), le pool Malebo (Kinshasa), le site de Loma (Kongo central), etc. La plupart de ces ouvrages sont tombés en désuétude, soit par abandon, soit suite aux pillages, à la faiblesse des capacités des exploitants, à la spoliation ou encore par manque d'entretien des infrastructures.

De ces expériences, il ressort que la riziculture irriguée a un potentiel productif et rémunérateur élevé au niveau du pays. Il s'y ajoute que la mise en valeur de nombreux périmètres aménagés permettra d'obtenir des rendements plus élevés et assurera la protection de l'environnement et la sédentarisation des paysans exploitants.

Ainsi, d'ici 2030, il est prévu d'aménager un total de 95.000 ha dont 25.000 ha avec maîtrise totale d'eau et 70.000 ha avec maîtrise partielle d'eau (en commençant par la réhabilitation des anciens périmètres aménagés suivie de l'ouverture de nouveaux périmètres). Le travail devra commencer par faire des états des lieux des périmètres existants. La priorité sera donnée aux aménagements à faible coût, facilement maîtrisables par les bénéficiaires, à la formation des

comités de gestion des périmètres aménagés, sans oublier l'appui à la production (apport des semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole approprié, formation, etc...)

Pour ce faire, la stratégie retenue repose sur :

- La mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la filière riz au travers d'un lobbying ;
- L'amélioration de l'environnement du climat des affaires du secteur agricole en général et du secteur riz en particulier ;
- La création d'un partenariat public-privé avec partage des charges dans les investissements ayant trait aux aménagements fonciers ;
- Le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et managériales des acteurs (utilisateurs des infrastructures) ;
- La mise en place des comités de gestion des infrastructures.

A propos du volet « irrigation », la SNDR II se propose de mener les activités ci-dessous :

- Faire le plaidoyer pour impliquer les privés dans les aménagements ;
- Créer un partenariat public-privé avec partage des charges dans les investissements ;
- Etablir un plan général de réhabilitation des périmètres irrigués en tenant compte des écologies de tous les PDSR ;
- Réhabiliter les anciens périmètres irrigués ;
- Identifier tous les nouveaux périmètres à aménager ;
- Aménager de nouveaux périmètres ;
- Mettre en place des comités de gestion dans les périmètres aménagés et renforcer leurs capacités techniques, opérationnelles et managériales ;
- Cartographier les anciens périmètres irrigués selon les PDSR en vue de leur sécurisation ;
- Assurer la formation des producteurs ;
- Mettre en œuvre le cadastre agricole.

b. Extension des superficies

Dans la quête d'une autosuffisance alimentaire en riz, la RDC doit dans le court terme procéder à l'extension de ses superficies rizicoles et à l'exploitation de ses sites adaptés non encore utilisés.

Cette extension concernera essentiellement la riziculture pluviale et se fera sur une superficie de plus ou moins 300.000 ha. La démarche retenue reposera sur une cartographie du potentiel et l'encadrement avec un respect strict des itinéraires techniques.

Les résultats attendus ainsi que les activités à mettre en œuvre pour l'extension de la superficie et la promotion de la riziculture irriguée sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Ligne directrice 1.1. : " **Extension de la superficie et la promotion de la riziculture irriguée** "

Résultats	Actions
R.1.1. Des aménagements pour la promotion de la riziculture irriguée sont réalisés	A.1.1.1. Identifier tous les périmètres à aménager.
	A.1.1.2. Réhabiliter les anciens périmètres irrigués.
	A.1.1.3. Aménager les nouveaux périmètres.
	A.1.1.4. Appuyer la mise en place des comités de gestion des périmètres aménagés.
	A.1.1.5. Renforcer les capacités techniques, opérationnel et managériale des comités de gestion.
R.1.2. Les superficies sous riziculture pluviale sont étendues	A.1.2.1. Identifier les zones potentielles d'extension.
	A.1.2.2. Appuyer l'extension des superficies riz cultivables en pluvial.
	A.1.2.3. Appuyer la sécurisation foncière

✚ Ligne d'action 1.2 : L'intensification des systèmes de production rizicoles (accès aux semences certifiées, aux fertilisants et aux produits phytosanitaires)

L'intensification des systèmes de production rizicole passera par l'amélioration de l'accès aux semences certifiées, aux fertilisants et aux produits phytosanitaires.

i. Accès aux semences certifiées

La semence joue un rôle stratégique très important dans le développement de l'agriculture notamment dans l'amélioration de la productivité. Elle constitue le premier intrant de l'agriculture et l'un des meilleurs pour accroître la production agricole.

Pour assurer la relance de la production du riz qui reste un défi permanent, il faut multiplier des initiatives de façon à mettre en place des dispositifs semenciers capables de satisfaire les besoins des producteurs en semences certifiées.

En effet, dans le secteur rizicole, l'approvisionnement en semences certifiées connaît des difficultés liées au déficit de production de semences.

Pour inverser cette tendance, la structuration de maillons de la filière relative à la production de semences s'avère indispensable. Ainsi, tous les intervenants (Décideurs Politiques, Partenaires Techniques et Financiers, Institutions de Recherche, Office National de Céréales, Service de Vulgarisation, Service Semencier, Secteur privé/Agri multiplicateurs), devront y travailler dans le respect des rôles à jouer par chacun d'eux.

De ce point de vue, il est attendu la production de 45.000 tonnes des semences certifiées en 2025

et 56.400 tonnes en 2030.

La stratégie retenue pour l'accessibilité à la semence reposera sur une approche bâtie autour de coût partagé. Ce qui se traduira par une subvention à hauteur de 50% du coût réel de production de la semence tant pour les utilisateurs finaux que pour les opérateurs semenciers.

Par ailleurs, pour la première année de la mise en œuvre de la stratégie, l'approvisionnement en semences certifiées devra se réaliser tant sur le marché national que régional. Pour les autres années, la démarche retenue sera bâtie autour d'une planification bisannuelle qui consistera à passer la commande à l'INERA deux ans avant les besoins réels.

Tableau 13 : Sites de production et d'approvisionnement des semences certifiées au niveau National

Pole nouvelle stratégie (écologie similaire)	Localisation en provinces	Production de la pré-base (INERA)	Production de la base et des semences certifiées	
			INERA	PNR
1. (ULT)	Haut-Uélé Nord-Tshopo Bas-Uélé	<i>Yangambi</i>	<i>Yangambi</i>	<i>Kisangani</i>
2. (EMU)	Equateur Mongala Nord- Ubangi	<i>Bongabo</i>		<i>Mbandaka Bumba Lisala</i>
3. (TSH)	Tshuapa Sud- Tshopo			
4. (UBG)	Sud- Ubangi	<i>Boketa</i>		
5. (ITR)	Ituri			
6. (KLK)	Kasaï- Oriental Lomami Kasaï- Central	<i>Gandajika</i>	<i>Bena Longo</i>	
7. (MS)	Maniema Sankuru	<i>Kibangula</i>	<i>Mukumari</i>	<i>Kindu Lodja</i>
8. (KS)	Kasaï	<i>Bena Longo</i>		
9. (MNd)	Mai-Ndombe			
10. (2Kw)	Kwilu Kwango	<i>Kiyaka</i>		<i>Kikwit Masi Manimba</i>
11. (KIN)	Kinshasa	<i>Pool Malebo</i>	<i>Pool Malebo</i>	<i>Kinshasa</i>
12. (KC)	Kongo-Central	<i>Mvuazi</i>	<i>Gimbi</i>	<i>Luala / Nkundi</i>
13. (KIVU)	Nord Kivu Sud Kivu	<i>Mulungu</i>	<i>Mulungu</i>	<i>Uvira</i>
14. (TGNK)	Tanganyika			
15. (H-KTG)	Haut-Katanga	<i>Kipopo</i>	<i>Kipopo</i>	<i>Lubumbashi</i>
16. (H-LMN)	Haut-Lomani			
17. (LLB)	Lualaba			

ii. **Accès aux fertilisants**

L'accès aux fertilisants concernera l'approvisionnement en engrais chimiques, en engrais organiques et en amendements calcaires. Mais le problème le plus récurrent en ce qui concerne les fertilisants reste leur indisponibilité et leur coût élevé.

• **Approvisionnement en engrais chimiques**

L'accès aux engrais chimiques en République Démocratique du Congo (RDC) est une contrainte majeure dans la production rizicole. Ceci est d'autant plus accentué par le faible approvisionnement, les difficultés de conservation des stocks et l'absence de structures de production locale. Pourtant leur usage améliore l'accroissement de la production.

Quand bien même les engrais chimiques seraient disponibles, un problème de mauvaise utilisation et une campagne sur la consommation "bio" sont les facteurs qui limitent leur usage.

Habituellement, deux types d'engrais chimiques sont utilisés : urée (46%) à la hauteur de 0,1 T/ha et de 0,2 t/ha pour le NPK (17-17-17). Pour l'année 2025, les besoins en engrais sont de 75.000 tonnes d'Urée et 150.000 tonnes de NPK tandis que pour 2030 les besoins sont de 94.000 tonnes d'Urée et 188.000 tonnes de NPK.

La stratégie pour l'accès aux engrais repose sur un fonds de garantie créé par l'Etat pour permettre l'octroi par crédit de quantités nécessaires pour la production. Le remboursement se fera en paddy pour la même valeur de l'engrais. Le paddy récolté sera commercialisé auprès des privés pour reconstituer le fonds qui servira à ré-acheter les engrais.

• **Approvisionnement en engrais organiques**

L'accès aux engrais organiques en RDC est encore une contrainte majeure. Ceci compte tenu du faible niveau d'approvisionnement, d'absence des structures de fabrication au niveau local et du faible niveau d'élevage. Théoriquement il faudra prévoir 10 tonnes des matières organiques à l'hectare.

De ce fait, les besoins en matières organiques nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie se chiffrent à :

- 7.500.000 tonnes en 2025
- 9.400.000 tonnes en 2030.

La stratégie pour accéder aux engrais organiques consistera à encourager le partenariat public privé, à installer des centres d'approvisionnement et des structures de fabrication locale. L'Etat mettra en place un fonds pour permettre aux producteurs d'accéder au crédit. Les modalités de remboursement seront définies entre acteurs.

• **Approvisionnement en amendements calcaires**

L'accès aux amendements calcaires en République Démocratique du Congo (RDC) est encore une contrainte majeure dans la production rizicole. Ceci est d'autant plus accentué par le faible

approvisionnement, les difficultés de conservation des stocks et l'absence de structures de production locale. Pourtant leur usage améliore les propriétés chimiques des sols surtout dans nos milieux où les sols sont réputés acides. Il faudra prévoir 2,5 tonnes à l'hectare.

Ainsi, les besoins en amendements calcaires pour atteindre les objectifs de la stratégie seront de 13.150.000 tonnes pour la période de 2025 – 2030.

iii. Accès aux produits phytosanitaires

L'accès aux produits phytosanitaires en RDC est encore une fois une contrainte majeure ; pourtant leur utilisation joue un rôle très important dans la protection du riz à partir du traitement des semences jusqu'à la conservation en passant par la culture.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, l'approvisionnement en produits phytosanitaires se fera par les marchés nationaux, sous – régionaux et régionaux.

Les résultats attendus ainsi que les activités à mettre en œuvre pour une intensification de la riziculture sont résumés dans le tableau N° 15

Tableau 14 : Ligne directrice 1.2. : " Intensification de la riziculture"

Résultats	Actions
R.1.2. L'accès aux semences certifiées est effectif.	A.1.2.1. Identifier les variétés répondent aux besoins de consommateurs
	A.1.2.2. Appuyer la promotion des semences de pre-base est de Base.
	A.1.2.3. Appuyer la promotion de semences certifiées
	A.1.2.4. Appuyer l'accessibilité des semences
R.1.3. L'accès aux fertilisants chimiques et/ou organiques est facilité.	A.1.3.1. Rendre disponible les fertilisants chimiques et/ou organiques.
	A.1.3.2. Faciliter l'accès aux fertilisants chimiques et/ou organiques.
R.1.4. L'accès aux produits phytosanitaires est effectif.	A.1.4.1. Rendre disponible les produits phytosanitaires.
	A.1.4.2. Faciliter l'accès aux produits phytosanitaire.

Ligne d'action 3 : Modernisation des systèmes de production (mécanisation)

En vue d'améliorer de manière durable la productivité du riz par l'augmentation des superficies emblavées et par la réduction de pénibilité des travaux rizicoles, la modernisation des systèmes de production par l'usage des tracteurs et autres automoteurs avec leurs équipements s'avère indispensable.

La modernisation interviendra tout au long du cycle de production en commençant par :

- L'aménagement des périmètres rizicoles,

- Les travaux de préparation du sol,
- Le semis / repiquage,
- Les travaux d'entretien,
- La récolte,
- Les travaux post - récolte.

Pour accéder aux matériels de modernisation de la riziculture par les producteurs, la stratégie propose ce qui suit :

- L'intégration de la chaîne de mécanisation avec la structuration des acteurs de la chaîne rizicole par l'environnement du climat des affaires avec des mesures incitatives.
 - La création du Partenariat Public-Privé (PPP).
 - Les importations des matériels doivent être faites en fonction des besoins moyennant une étude préalable qui définit les marques et les capacités des machines adaptées à l'écologie du pays.
- En ce qui concerne la gestion des matériels, la stratégie propose une gestion mixte (Partenariat Public Privé) des machines et équipements agricoles dans tous les PDSR dans la mesure où cette gestion permet un usage rationnel, mais aussi la réalisation des bénéfices tout en facilitant l'amortissement raisonnable des matériels.

L'État mettra en place un fonds pour permettre aux producteurs d'accéder au crédit en vue de louer les matériels pour moderniser leur travail.

Les résultats attendus ainsi que les activités à mettre en œuvre pour une modernisation de la riziculture sont résumés dans le tableau N° 16

Tableau 15 : Ligne directrice 1.3. : "Modernisation de la riziculture"

Résultats	Actions
R.1.3. Les équipements et matériels agricoles sont disponibles.	A.1.3.1. Faciliter les importations des équipements et matériels agricoles
	A.1.3.2. Promouvoir le partenariat public-privé dans les mécanisations agricoles.
	A.1.3.3. Renforcer les capacités technique et opérationnel des artisans locaux
R.1.4. Les équipements et matériels agricoles sont accessibles.	A.1.4.1. Promouvoir les prestations des services mécanisées
	A.1.4.2. Mettre en place un fonds d'appui à la mécanisation.
	A.1.4.3. Promouvoir des services après-vente de proximité
	A.1.4.4. Renforcer les capacités techniques des conducteurs et opérateurs des machines agricoles.

Axe stratégique 2 : Rendre hautement compétitif le riz local et améliorer les revenus de tous les acteurs, dans toutes les écologies ;

Cet axe passera par l'opérationnalisation de trois lignes d'actions parmi lesquelles :

- Promouvoir un système performant de transformation de paddy "
- Appuyer la commercialisation du paddy
- Appuyer la compétitivité du riz local

Ligne directrice 2.1 : Promouvoir un système performant de transformation de paddy

Le rendement de la transformation du riz dépend en partie de la qualité des équipements ainsi que leur maîtrise par les opérateurs. Le respect des normes des unités de transformation existantes permettra d'améliorer les rendements et partant leur rentabilité économique.

A l'horizon 2030, la production du riz devrait atteindre 1.500.000 tonnes. Pour ce faire, la nécessité d'implanter de nouvelles unités s'impose pour assurer la transformation des quantités additionnelles.

Pour cette ligne directrice, trois résultats sont attendus :

- les unités de transformations existantes sont aux normes ;
- de nouvelles unités de transformation sont implantées ;
- le rendement des unités de transformation est amélioré.

Tableau 16: Projection du nombre d'unités à mettre en norme et nouvellement installées

Année	Industrielle	Mini rizerie	Artisanal
2 018*	5	12	135
2 023	9	208	87
2 025	54	243	86
2 030	108	216	94

**les unités de 2018 seront mises en norme*

Tableau 17: Ligne directrice 2.1. : " Promouvoir un système performant de transformation de paddy "

Résultats	Actions
R.1.Les unités de transformation existantes sont aux normes	A.11. Etablissement de l'état des lieux de la transformation du riz en RDC (répertoire des acteurs, diagnostic sur les technologies et pratiques de transformation etc.)

Résultats	Actions
	A.1.2. Elaboration des fiches techniques, facilitation de l'accès aux équipements de normalisation, etc.
	A.1.3. Création d'un réseau d'artisans et de maintenanciers des équipements
R.2. De nouvelles unités de transformation sont implantées	A.2.1. Promotion des opportunités liées à la transformation auprès des investisseurs
	A.2.2. Promotion du partenariat public privé dans l'acquisition et la gestion des unités de transformation.
	A.2.3. Introduction, vulgarisation et promotion de la technologie d'étuvage du riz.
R.3. Le rendement des unités de transformation est amélioré	A.3.1. Amélioration de la disponibilité du paddy de qualité à travers la promotion de l'agriculture contractuelle
	A.3.2. Suivi du respect des normes de transformation de paddy (processus technique, hygiène, conditionnement, etc.)

Ligne directrice 2.2 : Appuyer la commercialisation du paddy

Les besoins de consommation du riz en RDC ont été estimés en 2018 à 595.000 tonnes. (SNDR 1) Ces besoins de consommation sont couverts à environ 65% par les produits de l'importation. A cet effet, la RDC importe annuellement près de 386.750 tonnes de riz en moyenne.

Le riz local en RDC en plus de sa faible disponibilité dans le temps et dans l'espace est confronté à d'autres défis tels que : l'inconstance de la qualité, l'absence d'une stratégie commerciale adaptée. L'augmentation des productions et l'amélioration de la qualité du riz sont donc les conditions essentielles à une meilleure commercialisation du riz.

Afin d'améliorer la commercialisation du riz en RDC, il est nécessaire dans un premier temps d'en accroître la disponibilité tout en régulant les importations de cette denrée à travers des mesures telles que l'augmentation préalable de la production du riz local, la réduction progressive des importations, etc.

Cela passe par le renforcement du circuit de commercialisation du riz afin d'en assurer un approvisionnement régulier en quantité et en qualité auprès des grossistes et des semi-grossistes.

Par ailleurs, des campagnes de communication seront organisées en direction des consommateurs pour une meilleure visibilité du produit local. De même, des journées promotionnelles du riz et produits dérivés seront organisées.

Dans la perspective de renforcer la pénétration du produit dans le marché, il sera procédé à la cotation du riz dans les bourses agricoles à mettre en place.

Tableau 18 : Ligne directrice 2.2. : « Appuyer la commercialisation du paddy »

Résultats attendus	Actions
R3.2.1 le circuit de distribution de proximité est renforcé	A.3.2.1.1. Appui à la mise en place d'un mécanisme de régulation du marché
	A.3.2.1.2. Promotion de la contractualisation entre les acteurs de la filière.
R3.2.2 Les infrastructures de commercialisation sont aux normes	A.3.2.2.1. Conduite du diagnostic des infrastructures de commercialisation
	A.3.2.2.2. Elaboration ou actualisation des normes d'infrastructures de commercialisation
	A.3.2.2.3. Vulgarisation des normes auprès des acteurs
	A.3.2.2.4. Facilitation de l'accès aux équipements et matériels de normalisation
R3.2.3. Les marchés du riz de la RDC sont garantis	A.3.2.3.1. Renforcement des SIM sur le riz
	A.3.2.3.2. Renforcement des marchés institutionnels
R3.2.4. Le riz de la RDC est promu	A.3.2.4.1 : Renforcement de la communication pour la promotion du riz de la RDC
	A.3.2.4.2 : Création et promotion d'un label « riz de la RDC »

Ligne directrice 2.3 : Appuyer la compétitivité du riz de la RDC

Il n'est pas courant de rencontrer sur notre marché du riz importé âgé de moins de deux ans. Face à ce riz importé produit à moindre coût et transformé avec des équipements selon les normes, le riz de la RDC est moins compétitif.

Avec la mise en œuvre de la SNDR II, le riz produit et transformé selon les normes (riz blanc et étuvé) de la RDC sera de bonne qualité et compétitif (rapport Qualité/Prix) comparativement au riz importé de même spécification.

Tableau 19: Ligne directrice 2.3. : « Appuyer la compétitivité du riz de la RDC»

Résultats attendus	Actions
R.3.3.1 Les coûts de production sont réduits	A.3. 3.1.1. Facilitation de l'accès aux intrants (Semences de qualité, engrais et pesticides, outillages performants)

	A.3. 3.1.2. Amélioration du rendement par l'utilisation des itinéraires techniques
	A.3.3.1.3. Amélioration de la connectivité entre les zones de production et de commercialisation
	A.3.3.1.4. Facilitation de l'accès aux pièces de rechange courante (coût, fabrication locale, crédit, etc.)
	A.3.3.1.5. Réduction de la facture énergétique par l'introduction et la promotion des énergies renouvelables
R.3. 3.2 Un prix rémunérateur est assuré	A.3.3.2.1. Renforcement du cadre de concertation des acteurs pour la fixation des prix du paddy et du riz transformé
	A.3.3.2.2. Promotion des variétés destinées au marché de niche.

Axe 3 : renforcement des capacités technique et managériale des acteurs de la filière et de leur organisation.

Pour atteindre les objectifs en matière de production d'un riz local compétitif, il est nécessaire de disposer des compétences techniques et d'innovation technologique apte à réduire la pénibilité du travail et à rendre le secteur attractif. Pour ce faire, les actions suivantes sont à mener :

- Renforcer les capacités technique et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations.

Ligne d'action 3.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation

Les actions à mener pour le renforcement des capacités technique et opérationnelles des institutions de recherche et vulgarisation sont les suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur de vulgarisation des techniques culturales et de la gestion d'exploitation ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur assortie d'un plan /programme national de recherche rizicole ;
- Recruter et former le personnel d'appui (cadres administratifs, technicien, agents de vulgarisation, ONGs) chargé de la relance de la riziculture ;
- Etablir un système fonctionnel de recherche – vulgarisation ;

Ligne d'action 3.2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations

Pour assurer le renforcement des capacités technique et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations, les actions suivantes sont à mener :

- Organiser les producteurs dans les bassins ciblés pour la production du riz et former

- les producteurs leaders ;
- Promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs ;
- Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière ;
- Renforcer le partenariat entre les producteurs et partenaires au développement ;
- Organiser des formations destinées aux acteurs de la filière.

Ainsi, les résultats à réaliser et les activités à mener au titre de cet axe stratégique sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Les résultats à réaliser et les activités à mener

Axe stratégique	Résultats	Activités
Renforcement des capacités technique et managériale des acteurs de la filière	R3.1 : les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et de vulgarisation sont renforcées	<p>A3.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur de vulgarisation des techniques culturales et de la gestion d'exploitation</p> <p>A3.1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan directeur assortie d'un plan /programme national de recherche rizicole</p> <p>A3.1.3 Recruter et former le personnel d'appui (cadres administratifs, technicien, agents de vulgarisation, ONGs) chargé de la relance de la riziculture</p> <p>A3.1.4 Etablir un système fonctionnel de recherche – vulgarisation</p>
	R3.2 : les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et de leurs organisations sont renforcées	<p>A3.2.1 Organiser les producteurs dans les bassins ciblés pour la production du riz et former les producteurs leaders</p> <p>A3.2.2 Promouvoir la dynamisation de l'interprofession des acteurs</p> <p>A3.2.3 Mettre en place un système d'information et de communication adapté aux acteurs de la filière</p> <p>A3.2.4 : Renforcer le partenariat entre les producteurs et partenaires au développement</p> <p>A3.2.5 : Organiser des formations destinées aux acteurs de la filière</p>

Coût global de la Stratégie

Le coût global de la Stratégie est estimé à Quatre cent soixante-quatorze million cent vingt-neuf mille huit cent et dix dollars américains (**474 129 810 USD**) dont plus de 90% sont orientés vers les investissements. La répartition de coût par composante est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Coût global de la Stratégie

Composante	Montant (USD)	Part Relative
Axe 1	429 970 800	91%
Axe 2	752 400	0,2%
Axe 3	303 900	0,1%
Coordination	43 102 710	9%
Total	474 129 810	

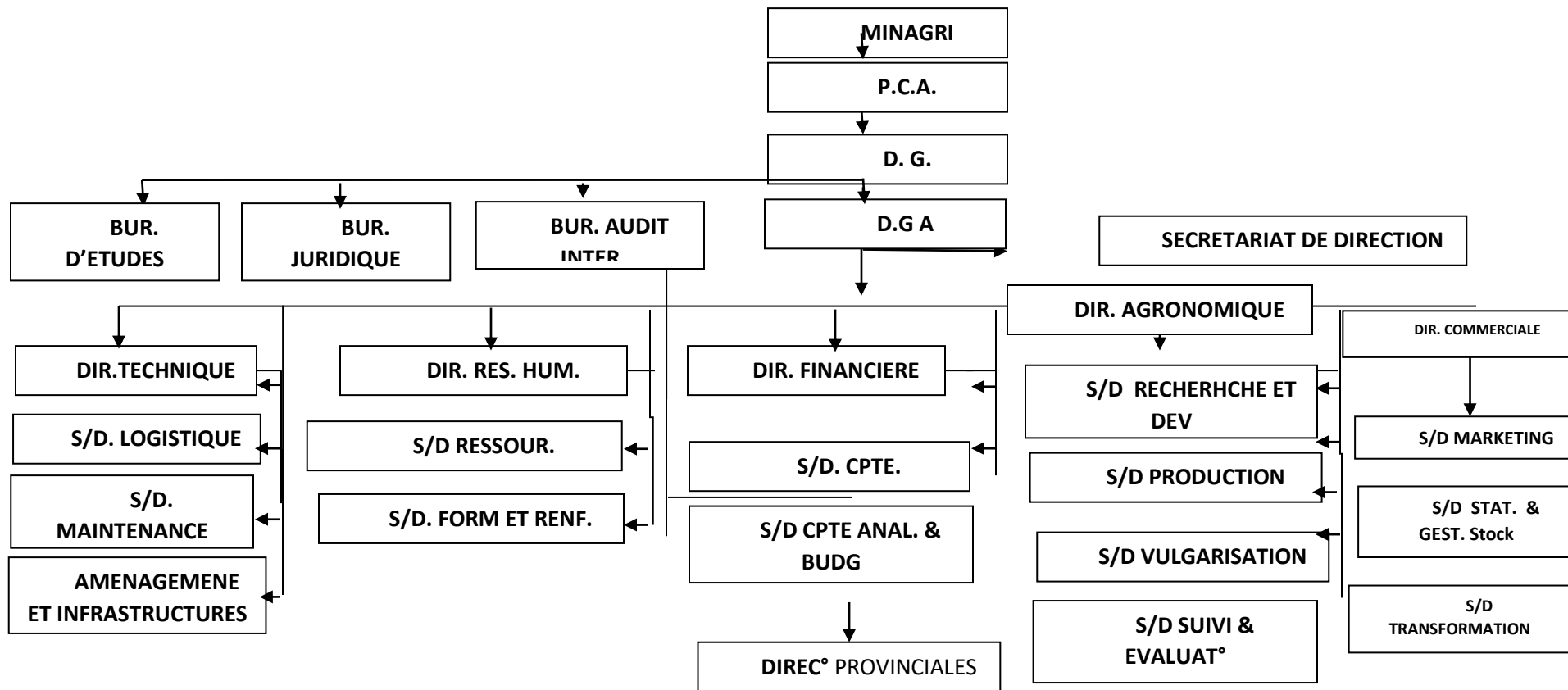
5. La gouvernance de la SNDR II et structure de mise en œuvre

5.1. Structure de mise en œuvre

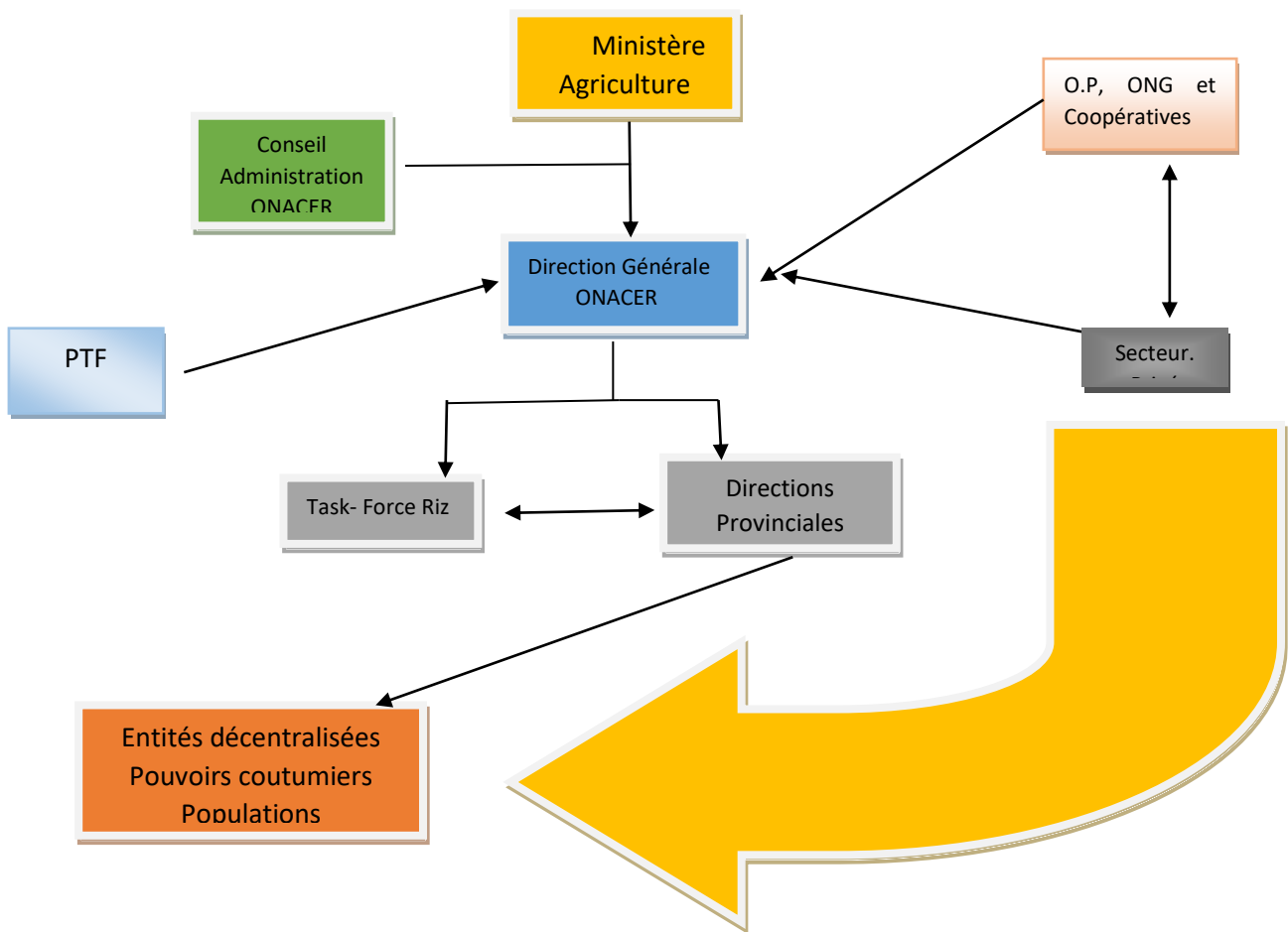
La Structure d'exécution de la SNDR II sera placée sous la responsabilité de l'Office National des Céréales (ONACER) en gestation. L'office sera composé de :

- Un Conseil d'Administration,
- Une Direction Générale (un Administrateur Directeur Général, un Administrateur Directeur Général Adjoint, un Administrateur Directeur Technique, un Directeur Administratif, un Directeur Financier, un Directeur Commercial et un Directeur de Suivi et Evaluation) ;
- 5 (cinq) départements à savoir : Production de semences, Vulgarisation, Recherche et Développement, Mécanisation agricole, Aménagement hydro agricole) ...

Organigramme de l'Office National des Céréales (ONACER)



L'office sera sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture avec une Direction dans chaque Province. Il travaillera en collaboration avec les autres services étatiques comme la recherche agronomique, les universités et instituts supérieurs, les entités décentralisées, la population, le pouvoir coutumier, la Task-Force riz, le secteur privé, les ONGD et les coopératives.



5.2. Les acteurs nationaux/ provinciaux et leurs liens avec les initiatives transfrontalières/ régionales et le renforcement des partenariats (mécanisme de coordination)

Il est recommandé de mettre en place un mécanisme de coordination au niveau national et régional pour la promotion du riz. Celui-ci permettra de respecter les normes pour l'importation et l'exportation du riz dans le cadre du marché sous régional. La SNDR II se propose de travailler avec l'ONACER dans son sous-secteur riz.

5.3. Ressources humaines

La SNDR II s'appuiera sur le personnel de l'ONACER ainsi que les autres services publics et/ou privés œuvrant dans la filière riz. Notamment :

- Les Ministères sectoriels {Agriculture : SENASEM, SNV, SENAMA, SENAFIC, DATAME, DAI, DEPROTEV, DEPROV, SNSA), Recherche Scientifique et Innovation Technologique (INERA, CRENK), Pêche et Elevage, Développement Rural, Environnement, Plan, Finances, Transport, Economie, Industrie, Enseignement Supérieur et Universitaire, etc.},
- Les organisations paysannes,
- Les transformateurs,
- Les commerçants,
- Les consommateurs.

5.2. Implication des structures décentralisées

La responsabilité de la promotion et de l'appropriation de la SNDR II par les différents acteurs au niveau local sera confiée aux Directions Provinciales de l'ONACER qui travailleront avec les autorités des entités décentralisées (Territoires, Secteurs, Groupements, Localités), les organisations paysannes et les ménages rizicoles.

Cette tâche sera faite sous le contrôle des comités de développement de pôles rizicoles avec la participation des techniciens de l'ONACER au niveau provincial en rapport avec les autres techniciens actifs dans la vulgarisation du ministère en charge de l'Agriculture.

5.4. Rôles et responsabilités des structures d'exécution

Le Gouvernement national conçoit la politique (par exemple la SNDR II) dont la mise en œuvre est confiée à l'ONACER par le biais du Ministère de l'Agriculture.

La vision stratégique est déclinée par le Conseil d'Administration qui travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale pour son opérationnalisation. Le secteur privé ainsi que les entités décentralisées, le pouvoir coutumier et les organisations faitières travailleront en étroite collaboration avec la Direction Générale et/ou Provinciale pour l'atteinte des objectifs assignés à la SNDR II.

6. Le Mécanisme de suivi et d'évaluation, gestion des savoir et financement

6.1. Mécanisme de suivi évaluation et de gestion des savoirs

Un mécanisme de suivi évaluation et de gestion des savoirs efficace de la SNDR II requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant faisant impliquer toutes les parties prenantes de la filière.

Ce mécanisme sera assuré par l'ONACER et sera chargé de collecter et d'analyser les données relatives à la filière riz (de la production à la commercialisation) pour fournir des éléments d'appréciation sur les résultats atteints et l'utilisation des ressources.

La SNDR II fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'une évaluation à mi-parcours (2025) et une évaluation finale (en 2030) pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des organes et examiner l'atteinte des objectifs par rapport aux cibles fixées. Ces évaluations permettront de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances de la filière. Elles pourront être menées de manière interne (évaluations annuelles) ou externe (évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale).

L'Evaluation interne sera réalisée par l'ONACER. Quant aux évaluations externes, elles seront faites par la CARD ou toute autre expertise indépendante sous la supervision de l'ONACER et de la Task-Force riz qui sont les organes chargés du pilotage et suivi du processus.

6.1.1. Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace de la SNDR II, il sera développé sous la responsabilité de l'ONACER, un cadre de mesure de rendement, le registre de risque et un plan de travail et de budget annuel.

En plus de ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la SNDR II.

6.1.2. La Structure de suivi de la mise en œuvre

La structure sera constituée par la Direction Agronomique de l'ONACER appuyée par les techniciens de la Task-Force Riz, les représentants des gouvernements provinciaux, les services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations paysannes.

6.1.3. Financement de la Stratégie

La mobilisation des finances se fera à trois niveaux : Gouvernement, secteur privé et Partenaires Techniques et Financiers.

La mobilisation des ressources internes se fera par une allocation du Ministère de l'Agriculture au profit de l'ONACER. Le volume des ressources dédiées comprendra d'une part la contrepartie de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des projets actifs dans le secteur de la riziculture et d'autre part par le budget d'investissement et de fonctionnement alloué à l'ONACER. Pour cette dernière partie, un plaidoyer sera fait pour le rendre conséquent.

Parallèlement à la disposition classique d'allocation des ressources internes, il est attendu l'opérationnalisation du Fond National de Développement Agricole (FONADA). L'alimentation du fonds, en plus des subventions et dons, passera par un mécanisme de collecte de taxes issues des ventes intraprovinciales, régionales et sur les importations de riz.

S'agissant de la mobilisation des ressources du secteur privé, après un dialogue, un travail sera fait pour faciliter l'environnement des affaires et surtout garantir la rentabilité des activités le long de la chaîne de valeur du secteur rizicole. Ainsi donc, pour réduire la facture des importations du riz, l'Etat appuiera à travers sa mission régaliennne la réalisation des aménagements lourds et l'acquisition des gros équipements qu'il rétrocédera au secteur privé pour une gestion durable.

Concernant les ressources attendues des PTF, il sera élaboré des projets bancables articulés aux orientations de la présente stratégie et soumis à leur appréciation lors de leurs différents cycles de planification.

6.1.4. L'analyse et la gestion des risques

La mise en œuvre de la deuxième génération de la Stratégie nationale de développement de la riziculture, va s'appuyer sur les acquis et les leçons tirées de la première génération. Comme toute stratégie, il convient de mener une analyse des risques qui pourraient survenir et de prendre en compte les mesures correctives qui s'imposent pour l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue donnent un niveau marginal de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats.

6.2. L'instabilité sociopolitique et la mauvaise gouvernance

La dégradation du contexte socio-politique est un risque qui peut compromettre la réussite de la SNDR II. La stabilité du contexte sociopolitique est déterminante pour la participation des populations, la confiance des Partenaires Techniques et Financiers et des investisseurs privés. La promotion de la bonne gouvernance, basée sur le principe de la subsidiarité, le respect des procédures de gestion administrative et financière, la mise en place d'un système d'audit et de contrôle permanent, l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers devront permettre de réduire les risques des écarts de gestion budgétaire.

6.3. L'insécurité civile

La RDC fait face actuellement à une insécurité qui entrave la mise en œuvre des activités dans les zones à risque. La sécurisation des personnes et des biens est donc une condition indispensable au succès de la mise en œuvre de la stratégie.

6.4. Les Aléas climatiques et risques environnementaux

Le secteur rizicole est vulnérable aux effets du changement climatique dont les impacts négatifs peuvent compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie.

En effet, la récurrence des inondations, les sécheresses excessives et les éboulements des terres impactent directement les superficies emblavées. Ce qui a comme conséquence la réduction de la production.

De ce point de vue, il est nécessaire que les autorités nationales et les autres acteurs de la filière riz accordent une grande importance aux questions liées au changement climatique. Il s'agit particulièrement de renforcer la résilience à travers la promotion des systèmes d'alerte précoce et la mise en place des mesures adaptatives.

Ainsi il s'avère impérieux de veiller au respect de l'environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable à la filière. Des études d'impacts environnementales et sociales doivent être menées avant toute action d'envergure, notamment les aménagements et des mesures d'atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d'instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle sur les sites déjà aménagés.

6.5. La faible mobilisation des ressources financières.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières importantes. La faible mobilisation des ressources aussi bien par le Gouvernement que par les bailleurs des fonds pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie. La faible contribution du budget de l'Etat ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins de la stratégie qui sont énormes. De ce fait, les contributions des PTF tout en étant nécessaires seront fortement tributaires de l'environnement économique international marqué parfois par des crises socio-économiques et financières. A cela s'ajoute les difficultés liées à la mobilisation des ressources nationales réduisant ainsi le budget d'investissement comme de fonctionnement.

Il importe donc de développer des stratégies de financement efficaces et durables tels que les PPP ainsi que la diversification des sources de financement externe. Une réflexion doit être menée pour explorer les sources de financement innovant possible.

6.6. L'insécurité foncière

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements en raison des spoliations régulières constatées dans les sites rizicoles.

Pour atténuer ce risque, l'application de la loi sur le foncier à travers ses textes pourrait être une condition à la sécurisation des producteurs rizicoles. Elle contribuera également à la sécurisation foncière et à la promotion des investissements pour l'intensification de la production. Il est donc nécessaire de vulgariser cette loi et ses textes d'applications sur le foncier rural et de veiller à leur application rigoureuse.

6.7. La faible adhésion et la non-appropriation des parties prenantes

La mise en œuvre de la SNDR II fait intervenir l'ensemble des acteurs du monde rural. De ce fait, la communication s'avère indispensable afin que toutes les parties prenantes se l'approprient. Bien que le processus de son élaboration soit participatif, la stratégie gagnerait à disposer d'un plan de communication pour sa diffusion et son appropriation à tous les niveaux.

6.8. Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants

Le développement rural passe par la réalisation des infrastructures de production et de soutien à la production qui vont contribuer durablement au développement de la riziculture. Ces infrastructures qui devront répondre non seulement aux besoins des populations mais aussi avoir une longue durée de vie devront être faites selon les normes techniques. De ce fait, leur construction dans laquelle interviennent activement les entreprises privées doit être suivie avec rigueur par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.

6.9. L'enclavement des sites de production

Le développement des voies d'accès aux sites de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d'accès.

6.10. La recrudescence des maladies liées aux conditions environnementales

Les maladies liées aux conditions environnementales impactent négativement le temps de travail ; ce qui aura comme conséquence la diminution du niveau de production. Ceci est d'autant plus aigue que la période de la résurgence des maladies coïncide avec les périodes où la main d'œuvre est requise pour les opérations culturales.

A cette situation, ajoutons les mesures de confinement connues lors de la COVID-19. Fort de cette situation, un partenariat doit être établi avec le Ministère de la Santé pour la promotion des mesures de prévention. Le tableau N° XVII fait la synthèse de l'analyse des risques identifiés et les mesures d'atténuation.

Tableau 22 : Tableau des risques

Risques	Stratégies d'allègement	Appréciations
Instabilité sociopolitique et mauvaise gouvernance	Promotion de la bonne gouvernance.	M
Insécurité civile ⁷	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité ; - Promouvoir le dialogue social ; - Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées 	S
Les aléas climatiques et risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les systèmes d'information et d'alerte précoce ; - Renforcer les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs au changement climatique ; 	M
Faible mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des stratégies de financement efficace et durable tels que les PPP ; - Diversifier les sources de financement ; - Mener une étude pour explorer les sources de financement innovant possible. 	M
Insécurité foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la vulgarisation et l'application de la loi sur le foncier rural ; - Agir en faveur de l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre ; - Réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements. 	N
La faible adhésion et la non-appropriation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un plan de communication pour la diffusion de la SNDR II et son appropriation par toutes les parties prenantes ; - Avoir une approche flexible pour la prise en compte des préoccupations des acteurs. 	N
Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur dans le choix des prestataires ; - Un suivi rigoureux par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages. 	S
La recrudescence des maladies liées aux conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le Ministère de la santé pour promouvoir les mesures de prévention. 	S

⁷ Par opposition à l'insécurité alimentaire

environnementales		
Enclavement des sites de production	- Construction ou la réhabilitation des voies d'accès	S
Total		M

Légende : N : négligeable ; M : marginale ; S : substantielle ; H : haut.

7. Impact et durabilité

7.1. Impact

La mise en œuvre de la stratégie aura des impacts positifs dans le développement socio-économique du pays.

La mise en œuvre de la SNDR II permettra de satisfaire les besoins de consommation de riz de l'ordre de 107 % en 2025 et de 118 % à l'horizon 2030 et permettra d'améliorer la balance commerciale en réduisant les importations, en déversant les excédents dans les marchés sous régionaux et régionaux. Par ailleurs, le secteur privé sera fortement impliqué par la création de plusieurs entreprises de transformation qui contribueront à la réduction de la pauvreté, à une croissance forte et inclusive de l'économie nationale et à l'élargissement de l'assiette fiscale. Aussi, plusieurs nouveaux emplois seront créés dans la filière au profit majoritairement des jeunes et des femmes. Avec ces emplois créés au profit des jeunes, il y aura un impact sur la réduction du nombre de jeunes qui s'adonnent à la délinquance juvénile.

Sur le plan social, les mesures visant à octroyer au moins 30% des superficies aménagées aux femmes et surtout la promotion de l'étuvage qui est un domaine d'excellence des femmes rurales permettra à celles-ci d'augmenter leurs revenus et ainsi améliorer les conditions d'accès aux services sociaux de base. D'un autre côté, la mise en œuvre de la stratégie permettra de créer de petites et moyennes entreprises communautaires et familiales qui auront pour impact d'améliorer directement leurs revenus et également ceux des autres acteurs de la chaîne de valeur riz.

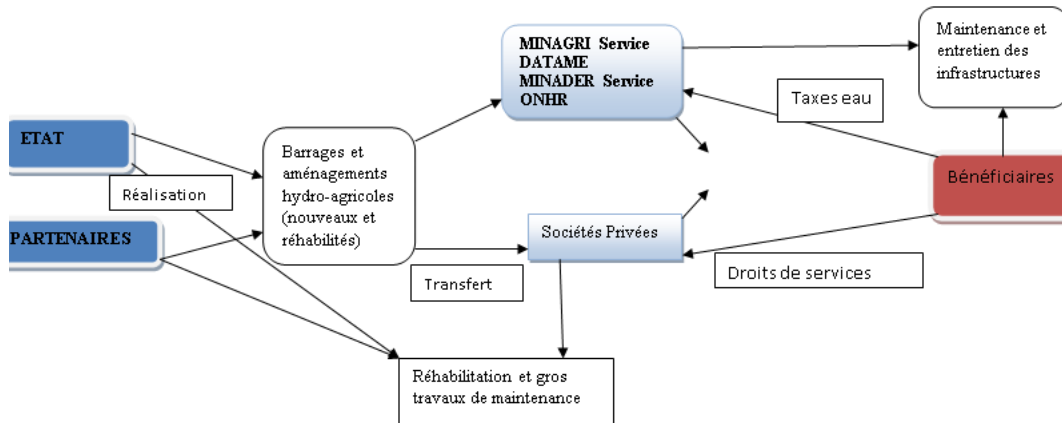
Pour ce qui est de l'impact environnemental, la mise aux normes des unités de transformation, l'utilisation des bonnes pratiques des énergies renouvelables et des équipements faiblement énergétivores vont contribuer à réduire la facture énergétique, l'empreinte carbone et à la préservation de l'environnement.

7.2. Durabilité

La stratégie retenue pour une durabilité des actions mises en œuvre repose principalement sur : (i) la concentration de l'État sur son rôle régalién, (ii) une plus grande implication du secteur privé dans la chaîne de valeur riz et (iii) une approche par la demande sous-tendue par une contractualisation des acteurs de la filière.

La durabilité de la gestion des infrastructures hydro-agricoles repose sur le principe de subsidiarité. La figure ci-dessous donne la vision en matière de gestion durable et participative des infrastructures hydro-agricoles :

Figure 1: Mécanisme de gestion durable et participative des infrastructures hydro-agricoles



Le financement de l'accès aux intrants se fera essentiellement dans une logique de partage des risques en interconnectant tous les acteurs à savoir les institutions de financement, les producteurs, les transformateurs et les commerçants. Le transformateur sera au centre du mécanisme de financement. A cet effet, il devra signer des contrats avec les producteurs et les commerçants et être en relation avec les institutions financières. Le Gouvernement continuera à accompagner les acteurs pour l'accès aux intrants. Le mécanisme est illustré, comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 2: Mécanisme de financement durable des intrants

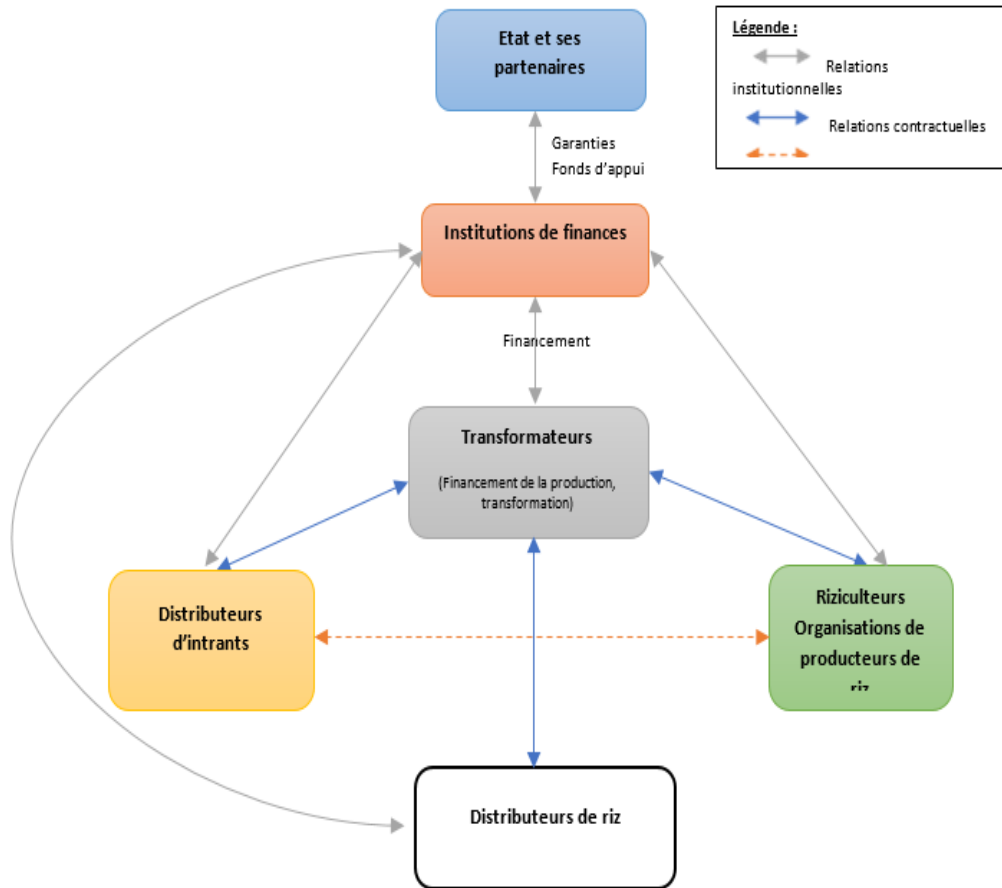
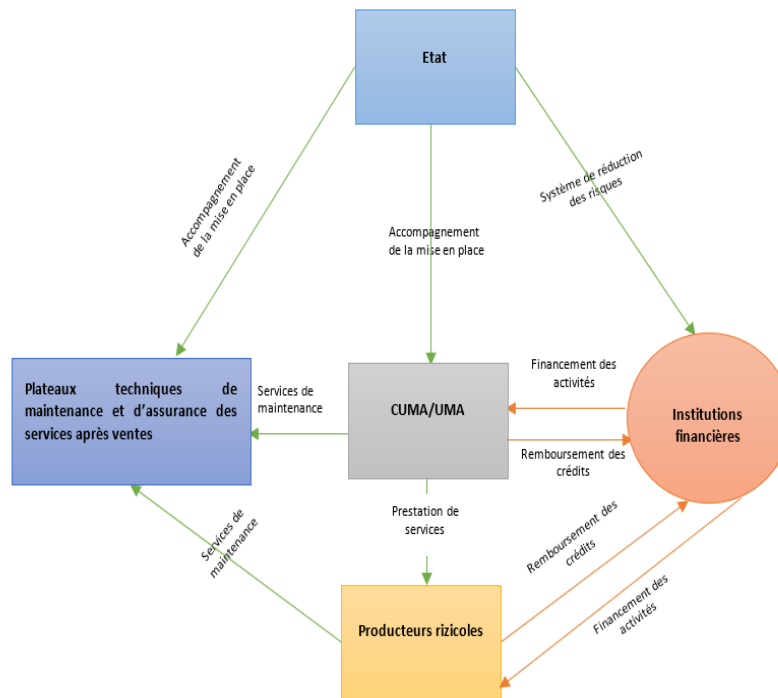


Figure 3: Mécanisme de promotion de la mécanisation rizicole



S'agissant de l'acquisition des équipements tant pour la modernisation de la production que pour la transformation, il sera d'une part promu l'accès aux équipements à travers les services ou le crédit. D'autre part, il sera procédé au renforcement des capacités techniques et managériales des personnes en charge de la gestion des équipements comme montré dans la figure ci-dessous :

Figure 4: Mécanisme de facilitation de l'accès aux équipements et aux prestations

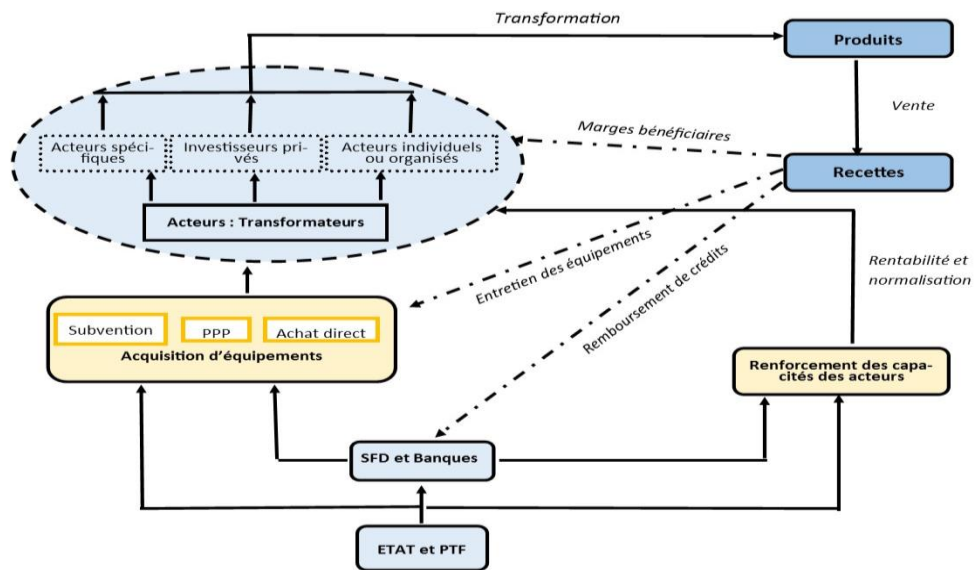
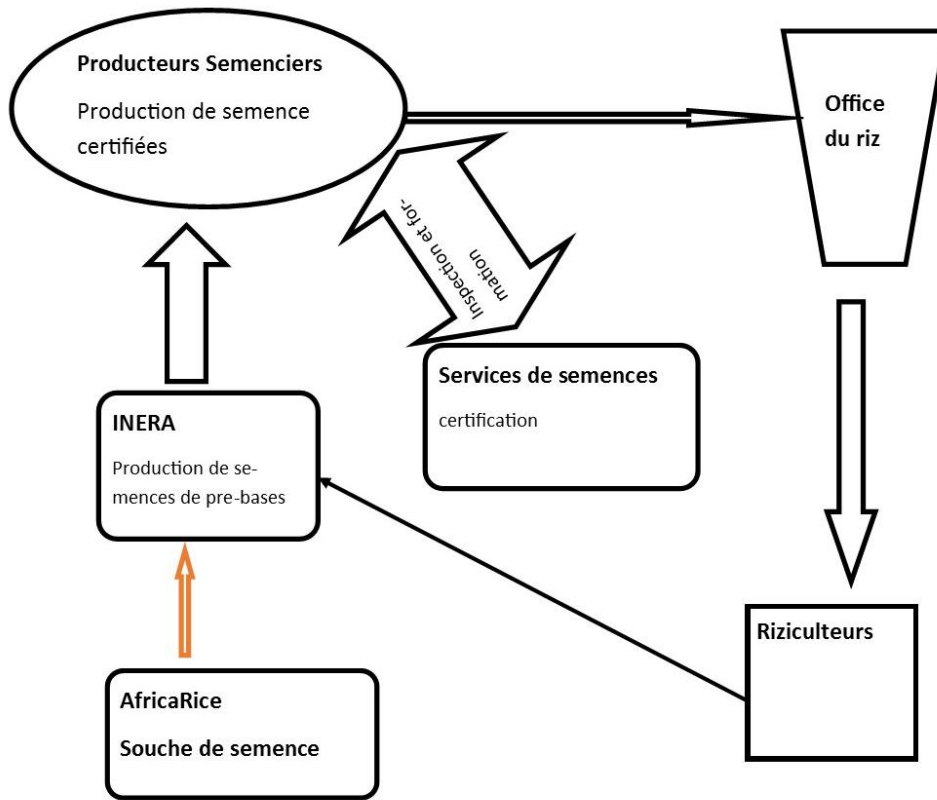


Figure 5: Mécanisme de gestion durable des semences



CADRE LOGIQUE

Tableau 23 : Cadre logique

Logique d'Intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques
O.G : Accroître en quantité et améliorer en qualité, la production de riz en RDC afin de répondre aux besoins nationaux et du marché régional	Balance commerciale	Rapport de la Banque Centrale ; Rapport de la Banque Mondiale, FMI ; Rapport de la campagne Agricole ;	Les fonds sont disponibles ; Il y a la sécurité dans les zones de production ;
OS1 : Améliorer la productivité et augmenter la production du riz dans les pôles de développement rizicoles OS2 : Rendre hautement compétitif le riz local et améliorer les revenus de tous les acteurs, dans toutes les écologies OS3 : Organiser et rendre professionnels les acteurs de la chaîne de valeur riz	Taux de couverture de besoin Quantités vendues ; Prix de vente ; Quantités importées ; Taux d'accroissement de revenus des acteurs Nombre des acteurs professionnels organisés et structurés	Rapport de l'ONACER Rapport de la FAO stat Rapport de l'USDA Rapport de la DGDA Rapport du Ministère du Commerce Rapport de la FEC Rapport du SNSA Rapport de la FEC ; Rapport de la campagne Agricole ; Rapport du SNSA	Pas d'insécurité civile ; Pas de catastrophe naturelle ; Pas d'invasion des organismes nuisibles ; Volonté politique Volonté politique ; Accès des acteurs au crédit et équipements ; Renforcement des capacités des acteurs
R1.1 La riziculture sous maîtrise de l'eau est assurée R1.2 L'extension des cultures pluviales est effective R1.3 L'accès aux intrants de qualité est assurée R1.4. La modernisation de la riziculture est assurée	Au moins 80.000 Ha de terres sont aménagés pour la riziculture irriguée Au moins 200.000 nouveaux Ha sont utilisés pour la culture du riz pluvial Evolution du niveau de rendement moyen de 0,7 T/Ha à 2 T /Ha Taux de mécanisation	Rapport de la DATAME, ONACER Rapport de l'ONACER, DPRODEV Rapport de l'ONACER, DPRODEV Rapport SENAMA, ONACER	Disponibilité foncière ; Changement climatique ; Adhésion des acteurs Disponibilité des intrants Opérationnalisation du FONADA
R2.1 Le riz local est devenu compétitif	Quantités vendues ; Prix de vente ;	Rapport de la DGDA Rapport du Ministère	Volonté politique ;

R2.2 Les revenus des acteurs sont améliorés	Quantités importées ; Taux d'accroissement de revenus des acteurs	du Commerce Rapport de la FEC Rapport du SNSA	Volonté politique ;
R3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont organisés	Effectifs des acteurs organisés et professionnalisés	Rapport de la FEC ; Rapport de la campagne Agricole ; Rapport du SNSA	Volonté politique ; Accès des acteurs au crédit et équipements ;
R3.2 Les acteurs de la chaîne de valeur sont professionnalisés			
Activités			

Conclusion

La RDC est dotée d'un vaste réseau hydrographique, des terres arables et irrigables immenses, et devrait pouvoir assurer un rôle de grenier vivrier d'Afrique centrale, en particulier rizicole. La stratégie de développement rizicole de deuxième génération, devrait permettre d'inverser la tendance négative de dépendance à l'importation de riz de diverses origines (asiatiques notamment). La compétitivité du riz congolais peut devenir à moyen terme une réalité en actionnant sur les leviers semences de qualité, irrigation, mécanisation et adoption de techniques rizicoles améliorées.

La stratégie prévoit l'augmentation des superficies et de rendement au niveau de toutes les écologies suivant un phasage rationnel. Afin d'atteindre l'autosuffisance en riz dès 2025 et exporter le surplus en 2030, la stratégie préconise l'approche par pôle, appliquée de manière participative et inclusive et adopte également l'approche R.I.C.E retenue en 2019 par l'assemblée générale des pays membres de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD).

Le leadership fort du Gouvernement, pour impulser une dynamique au niveau de la structure de gouvernance et d'exécution, constitue une condition de réussite majeure de la mise en œuvre de la SNDR2.